

03/09

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2017**

**Présents :**

Richard BALME, Florent BONAVENTURE, Catherine BLANC, Hadrien CLOUET (départ à 11 h 25, procuration à Josselin MARC), Solène DELUSSEAU-JELODIN, Grégoire ÉTRILLARD, Manuelle FRANCK (départ 11 h 27, procuration à François HEILBRONN), Béatrice GILLE, François HEILBRONN, Alexandre HENNION, François HOULLIER (arrivée à 9 h 29), William JUDD (départ à 10 h 44, procuration à Carla SASIELA), Samuel KHALIFA (départ à 11 h 00, procuration à Grégoire ÉTRILLARD), Jeanne LAZARUS (départ à 11 h 02, procuration à Richard BALME), Emmanuel LAZEGA, Romaric LAZERGES, Josselin MARC, Vincent MARTIGNY (départ à 10 h 39, procuration à Grégoire ÉTRILLARD), Florence MEAUX (départ à 11 h 45), Nicolas METZGER, Vincent MORANDI, Karoline POSTEL-VINAY (départ 11 h 46), Marie RASSAT, Carla SASIELA.

**Absents ou excusés**

Patrice BOURDELAIS (procuration à François HOULLIER), Olivier DUHAMEL (procuration à François HEILBRONN), Laura DUQUESNE (procuration à Solène DELUSSEAU-JELODIN), Marc LAZAR (procuration à Jeanne LAZARUS), Marie-Christine LEMARDELEY, Arthur MOINET (procuration à Solène DELUSSEAU-JELODIN), Arnaud ROBINET (procuration à François HOULLIER), Camille THOMAS-ORTEL.

**Assistaient à la séance :**

Yann ALGAN	doyen de l'École d'affaires publiques
Sana DE COURCELLES	directrice exécutive de l'École d'affaires publiques
Clément DELORAS	président enseignant du CVEF
Marie-Laure DJELIC	co-doyenne de l'École du management et de l'innovation
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Benjamin GAMI	responsable pédagogique à l'École d'affaires publiques,
Hugo LABART	président étudiant du CVEF
Pascale LECLERCQ	directrice du pilotage transversal
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

\*

\* \*

I. Projet de double diplôme avec Strate École de design	3
II. Projet de modernisation de la PrépaConcours	7
III. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 21 mars 2017	27
IV. Échange d'informations sur des questions diverses	28

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2017**

*La séance est ouverte à 9 h 01 par Nicolas METZGER.*

**Nicolas METZGER**

Bonjour à tous. Je suis très heureux de vous retrouver pour ce troisième Conseil de l'année 2017. En attendant que les intervenants devant nous présenter les différents points à l'ordre du jour nous rejoignent, je vous fais part de quelques échanges entre le Bureau et la Direction sur l'ordre du jour prévisionnel. Vous constaterez au fil des séances que nous avons fait un effort significatif pour alléger l'ordre du jour afin de laisser plus d'espace au débat. Cela avait été demandé par M. MARTIGNY, M. BALME et un certain nombre d'entre nous. Soyez bien assurés que le Bureau et la Direction travaillent en ce sens.

En ce qui concerne l'acte II du Collège universitaire, Bénédicte DURAND viendra nous présenter un point de situation lors de la prochaine séance, le 16 mai. Puis le projet sera formellement soumis à notre vote lors de la séance du 20 juin où nous disposerons d'un temps conséquent pour échanger. Cela dit, je vous invite à prendre contact avec Bénédicte DURAND si vous avez besoin d'éclaircissements en amont, elle m'a confirmé qu'elle était très disponible pour aborder tout point susceptible de soulever des interrogations. Pendant les deux mois à venir, elle se tient à l'entière disposition des membres des conseils. N'hésitons pas à en profiter : nous ne pouvons qu'apprécier l'ouverture dont elle fait montre ainsi que l'effort général de concertation sur ce dossier, que l'on soit d'accord ou non avec ce qu'elle propose.

Comme l'année dernière, nous allons programmer une séance exceptionnelle le lundi 3 juillet : nous prévoyons une durée de 3 heures afin d'apurer le passif des points en retard qu'il nous faudra traiter impérativement avant la rentrée scolaire de septembre. Enfin, en ce qui concerne la politique scientifique de Sciences Po, j'avais longtemps plaidé pour que ce point soit abordé lors de notre prochaine séance le 16 mai. Malheureusement, Christine MUSSELIN ne pourra pas être disponible à cette date. Comme nous devons impérativement voter l'acte II du Collège universitaire le 20 juin et qu'il serait peu confortable de traiter de la politique scientifique au mois de juillet, nous allons à contrecœur devoir reporter cette séance à l'automne car nous aurons du mal à intercaler une autre séance exceptionnelle d'ici là. Je reste convaincu que la recherche est un enjeu important pour Sciences Po et l'une des compétences de notre Conseil dont nous ne nous sommes pas encore suffisamment saisis. Nous ferons donc en sorte que les points relatifs à la politique scientifique soient suffisamment présents à l'ordre du jour des séances de l'automne.

**Frédéric MION**

Sur ce point seulement, Monsieur le Président, je voudrais ajouter qu'à quelque chose malheur est bon : ce décalage du calendrier nous permet de faire coïncider l'exposé sur la politique scientifique de Sciences Po avec le moment où nous serons en phase de finalisation du rapport d'autoévaluation que Sciences Po doit remettre au HCERES, le Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il y aura ainsi une cohérence temporelle quand ce sujet sera abordé par le Conseil à l'automne.

**Nicolas METZGER**

Merci pour cette précision, Monsieur le Directeur. Une deuxième chose avant de débiter : vous avez reçu par email un certain nombre de documents, notamment les comptes rendus des conseils pédagogiques des écoles, lorsqu'ils étaient disponibles car ils ne l'étaient pas tous. Vous avez également reçu, le 4 avril dernier, un document sur les chargés d'enseignement. Ce document est en fait celui qui avait été distribué lors de notre groupe de travail du 9 février. Il n'a pas été facile de réunir toutes ces données et je remercie chaleureusement Sylvie HERLICQ qui s'est donné beaucoup de peine pour élaborer ce document afin que nous ayons une vision synthétique des chargés d'enseignement, de leurs effectifs, de leur rémunération, de leur ventilation entre les différentes écoles et le Collège universitaire, etc. C'est un document d'une grande qualité, d'autant plus important que

les conditions de recrutement des chargés d'enseignement sont l'une des compétences exclusives de notre Conseil, aux termes de l'article 9 du décret du 18 janvier 2016 relatif à l'IEP de Paris. Pour exercer cette compétence, il nous appartient d'être correctement informés, raison pour laquelle j'avais suggéré à Mme WOLL de diffuser ce document à l'ensemble des membres des conseils et à leurs suppléants. S'agissant de la grille de rémunération des vacances, vous constaterez qu'elle est substantiellement supérieure à Sciences Po par rapport aux autres écoles et universités de la région parisienne. Les tarifs de droit commun vont de 98,18 € pour un cours magistral à 28,27 € pour une séance artistique ou de sport, en passant par les cours séminaires à 72,87 €, les conférences de méthode à 65,10 € et certains cours de langue à 53 €. Cette comparaison des rémunérations a nécessité un important travail d'enquête auprès des établissements de la région. Nos chargés d'enseignement ne sont pas les plus mal lotis, comme on peut l'entendre parfois, même si cela n'exclut pas des situations de précarité dont il faut que nous nous préoccupions. Ces données sont une très bonne base de travail qu'il faudra encore continuer à affiner. Nous avons soulevé plusieurs pistes lors du groupe de travail. En particulier, il existe encore quelques situations historiques dérogatoires sur lesquelles nous pourrions faire un point pour y voir plus clair. Il sera également opportun d'étudier les modalités d'attribution des *teaching assistants* : je crois qu'un travail est prévu sur le sujet. Se pose aussi la question des modalités de recours à des intervenants extérieurs pour certaines séances d'un cours. Enfin, nous pourrions préciser les conditions d'accès aux statuts de professeur associé et professeur affilié pour lesquels je crois qu'il n'existe pas encore de cartographie détaillée au sein de Sciences Po.

### **Cornelia WOLL**

Cela a été présenté au Conseil d'administration.

### **Nicolas METZGER**

Dans ce cas, nous pourrions également diffuser ces informations aux membres de notre conseil. En tout cas, les choses avancent sur ce volet relatif aux enseignants vacataires. À présent que tous nos intervenants nous ont rejoints, nous pouvons aborder l'ordre du jour de cette séance. Vous avez reçu, vendredi dernier, un ordre du jour rectificatif qui vise simplement à inverser les points I et II. Cela a été convenu lors de la réunion du Bureau avec la Direction. Etant donné que le projet de réforme et de modernisation de la PrépaConcours a fait l'objet d'un rejet en Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF), le 27 mars dernier, les débats risquent de prendre un peu de temps : nous examinerons donc en premier lieu le double diplôme avec Strate École de design, ce qui permettra à Mme DJELIC de ne pas attendre une durée indéterminée. Nous examinerons en second lieu ce projet de modernisation de la PrépaConcours. Je salue à cet effet M. DELORAS, président enseignant du CVEF, et M. LABART, président étudiant du CVEF, qui nous font l'honneur de siéger parmi nous aujourd'hui, comme l'autorise l'article 29 du règlement intérieur. Ils nous présenteront les débats qui ont eu lieu en CVEF. Il n'y aura pas d'autre point à l'ordre du jour, à l'exception de l'adoption du procès-verbal de notre précédente séance et d'éventuels points d'information et questions diverses.

## **I. PROJET DE DOUBLE DIPLÔME AVEC STRATE ÉCOLE DE DESIGN**

### *a) Exposé*

#### **Marie-Laure DJELIC**

Vous avez déjà eu l'occasion de discuter du master Innovation et transformation numérique et le double diplôme avec Télécom ParisTech. Il s'agit là d'une extension qui était prévue dans ce projet dès le départ, l'idée étant de développer un partenariat d'un côté avec une école d'ingénieurs, de l'autre côté avec une école de design. *De facto*, nous avons un peu accéléré les discussions avec Strate parce qu'elle était assez volontaire pour aller vite. Dans un premier temps, nous avons pensé le repousser d'un an. Ayant formalisé le double diplôme avec Télécom ParisTech d'une manière qui satisfaisait à peu près Strate, nous avons décidé d'aller vite et de faire une période de transition, comme avec Télécom ParisTech. Les deux années à venir seront des périodes de transition dans la

mesure où nous recruterons cette année des élèves pour entrer directement en M2 : nous ne serons vraiment en vitesse de croisière qu'en septembre 2019. Vous avez eu le document : je pense que le mieux est que je réponde à vos questions.

*b) Questions et observations*

**Nicolas METZGER**

Je vous remercie pour ce document de très bonne facture puisqu'il contient l'ensemble des éléments qui avaient été demandés à M. THIEULIN lors de notre précédente séance, notamment par M. MARTIGNY sur le budget.

**Hadrien CLOUET**

Merci pour le document qui est en effet très exhaustif : la maquette est bien remplie et peu de cases restent en suspens. J'ai trois questions. Je n'ai pas vraiment compris l'objet de la formation : la maquette du cours est assez claire, mais l'exposé des motifs me le semble moins. « Former les professionnels aptes à penser la complexité, anticiper les transformations à venir et agir sur et dans les environnements discutés par le numérique » : je n'ai pas saisi ce que cela signifie même si je comprends mieux en lisant la maquette pédagogique. Ensuite, les classements évoqués sont ceux de Businessweek et de Domus Academy : je n'ai pas réussi à les trouver, avant tout parce que les recherches aboutissent à une erreur 404. Il y a peut-être un problème dans la mise en ligne du classement. Je me demandais de quelle année datent ces classements et si nous pouvions y avoir accès. Enfin, une question sur le rapport entre les crédits et les heures : entre différents cours, il y a des rapports du simple au double dans les volumes horaires pour des crédits équivalents. Je pense par exemple à des cours de 12 heures et des cours de 18 heures qui valent tous les deux un seul crédit. Comment est effectué le prorata ? Il y a des cours de 16 heures qui valent un crédit alors que des cours de 33 heures en valent trois. Y a-t-il un déséquilibre ou est-ce voulu par rapport au contenu ?

**Marie-Laure DJELIC**

Sur le premier point, l'objectif du master Innovation et transformation du monde numérique est de former des individus à la compréhension des outils et du langage numérique, mais aussi à la dimension sociale, politique, économique et autre du numérique. Dans cette perspective, il nous semble assez évident que, pour être bien formé à ces sujets, il y a une triple complémentarité entre notre formation management/sciences sociales de l'École du management et de l'innovation de Sciences Po, une formation d'ingénieur qui permet d'aller plus loin dans la compréhension des outils eux-mêmes et une formation sur le design qui est partie prenante de toutes les interfaces web. Cette triple compétence nous semble importante et nous ne sommes pas les seuls à avoir inventé cela, en témoigne ce qui émerge au niveau international : elle sera de plus en plus valorisée pour le secteur numérique au sens propre, mais aussi le secteur plus classique qui veut se numériser. Sur les rankings, je vérifierai et je vous enverrai les liens. Strate est reconnue comme étant la meilleure école privée en France. Sur les cours, il y a des différences entre les cours et les ateliers qui n'ont pas la même valorisation ECTS.

**Hadrien CLOUET**

Je parle des différences entre cours. Je peux vous envoyer la liste des cours qui me posent question.

**Marie-Laure DJELIC**

Il s'agit peut-être de cours offerts par Strate et nous n'avons pas de contrôle sur la manière dont elle valorise ses cours.

**Cornelia WOLL**

La manière dont sont valorisés les ECTS repose sur le volume de travail associé. Certains cours sont essentiellement basés sur le présentiel avec peu de travail personnel en dehors du cours, alors que pour d'autres, la majorité du travail s'effectue en dehors du cours. Cela peut conduire à des différences de crédits. Dans le cas présent, il s'agit des crédits attribués par Strate. Nous pourrions leur demander les fondements si cela pose des questions sur la charge de travail.

**Marie-Laure DJELIC**

Je vois la majeure Identité, c'est sûrement celle qui vous pose question : ce sont des cours de Strate.

**Hadrien CLOUET**

Je m'interrogeais aussi sur la majeure Produit. Merci pour vos réponses.

**François HEILBRONN**

Je trouve cette proposition originale et intéressante. Mais je trouve que le document n'est pas totalement clair. Je ne connais pas Strate : elle semble très bien, mais pouvez-vous nous expliquer ce qu'elle fait au-delà de la formation au design ? Quels champs couvre-t-elle ? Par ailleurs, je comprends l'intérêt pour des étudiants en design de venir suivre des formations en business à Sciences Po, mais expliquez-moi l'intérêt pour les étudiants de Sciences Po de devenir de bons designers. C'est un métier que je connais bien, très honorable et important au sein des entreprises. Mais qu'est-ce cela apporte dans un cursus professionnel de formation à l'innovation et au management ? Enfin, en page 4, il est spécifié que les étudiants de Sciences Po entrant dans ce double diplôme doivent faire 3 ans de scolarité pour obtenir ce double diplôme. S'agit-il bien d'un S4 qui remplace le stage suivi d'une troisième année à Strate pour obtenir le double diplôme ?

**Marie-Laure DJELIC**

Strate est une école de design assez classique qui, comme toutes les écoles de design ces dernières années, évolue beaucoup vers les métiers du numérique et du digital. C'est pour cela que je pense qu'elle est très complémentaire de Sciences Po. Pourquoi nos étudiants auraient intérêt à suivre cette formation ? Nous ne parlons pas de 50 étudiants, mais d'un petit nombre et de personnes qui ne deviendront pas forcément des designers, mais qui seront capables d'allier des compétences de manager, une compréhension technologique plus approfondie et une compréhension du design de l'intérieur. Ces étudiants ne deviendront pas forcément des spécialistes, même s'ils le peuvent avec l'ouverture de la troisième année qui leur permet d'aller assez loin dans cette éventuelle redirection. Ils seront capables de combiner ces compétences et c'est cela qui intéresse l'EMI. Notre choix de créer des transversalités de profils ne s'applique pas à tous nos étudiants, mais nous donnerons à certains d'entre eux l'opportunité d'aller dans cette direction, environ une dizaine chez nous et une dizaine chez Strate. S'agissant de la troisième année, il faut en effet faire 3 ans pour obtenir le double diplôme. Si les étudiants ne souhaitent que le diplôme de Sciences Po, ils peuvent d'arrêter au M2.

**Jeanne LAZARUS**

Je ne suis pas certaine d'avoir compris le lien avec Télécom ParisTech : c'est l'un ou l'autre ?

**Marie-Laure DJELIC**

Exactement.

**Nicolas METZGER**

Je me permets d'ajouter, M. HEILBRONN, que c'est une tendance que l'on observe dans toutes les écoles de commerce : pour être compétitives et attractives, elles se rapprochent des écoles de design. Mme DJELIC, j'ai quelques questions un peu périphériques, qui concernent plus largement votre école. Vous êtes-vous rapprochée de Station F ? Certes, le lancement a pris du retard car l'incubateur a les pieds dans l'eau et essaie de déshumidifier ses locaux. Mais il ouvrira prochainement et je sais que de nombreuses écoles de commerce ont travaillé, parfois en partenariat direct avec certaines entreprises, pour y implanter ou déplacer une partie de leur incubateur, afin de profiter de l'écosystème qui va s'y installer. Si l'on en croit la publicité, ce sera l'un des plus gros incubateurs au monde.

**Marie-Laure DJELIC**

Je ne sais pas du tout. J'imagine que Benoît est en discussion avec eux, mais je ne peux pas répondre pour lui. Par ailleurs, dans l'école, nous avons des discussions avec d'autres incubateurs, comme Schoolab ou l'incubateur de Bernard STIEGLER.

**Nicolas METZGER**

Je précise que Station F est ce que l'on appelait la Halle Freyssinet : c'est l'incubateur financé en partie par Xavier NIEL. L'idée est de consolider tous les essaims d'incubateurs qui émergent dans Paris, car nous savons aujourd'hui qu'il y a trop d'incubateurs et pas assez d'accélérateurs. Il s'agit globalement de développer un grand hub parisien pour l'incubation de start-ups. Ma deuxième question concerne Vivatech : serez-vous présents au prochain forum ?

**Marie-Laure DJELIC**

Une vingtaine de nos étudiants vont y aller, mais nous n'avons pas de stand cette année parce que nous ne sommes pas prêts.

**Nicolas METZGER**

Ce sont des étudiants entrepreneurs ou d'anciens étudiants de l'école ?

**Marie-Laure DJELIC**

Oui, soit ce sont des étudiants qui sont déjà entrepreneurs, soit qui réfléchissent à un projet. Leur présence est sur la base du volontariat.

**Cornelia WOLL**

Par ailleurs, nous gardons le stand institutionnel de Sciences Po où nous présenterons notamment la formation continue et l'*executive master* de l'École du management et de l'innovation.

**Nicolas METZGER**

Les étudiants seront sur ce stand ?

**Cornelia WOLL**

Non, les étudiants ont leur propre projet.

**Nicolas METZGER**

L'an dernier, les stands de l'École polytechnique et d'HEC regroupaient à la fois la présentation de leur offre de formation et quelques *success stories* ou des étudiants en *early stage* qui présentaient leur projet pour tenter d'obtenir des partenariats. La démarche me semble vertueuse.

**Marie-Laure DJELIC**

Nous ferons sans doute cela l'an prochain.

c) *Vote*

**Ismahane GASMI**

Il y a des procurations :

- Mme DUQUESNE et M. MOINET à Mme DELUSSEAU-JELODIN,
- M LAZAR à Mme LAZARUS,
- M. DUHAMEL à M. HEILBRONN,
- M. BOURDELAIS et M. ROBINET à M. HOULLIER qui n'est pas encore arrivé.

*Nombre de votants : 27*

*Résultat du vote : 27 pour*

*Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve la création d'un double diplôme avec Strate École de design à compter de la rentrée 2017.*

## II. PROJET DE MODERNISATION DE LA PREPACONCOURS

### a) *Exposé*

#### **Yann ALGAN**

Bonjour à tous. Je commence par un élément de contexte. À la suite de nos prises de fonction, nous avons dans un premier temps travaillé sur l'École d'affaires publiques et l'harmonisation de ses maquettes pour répondre aux attentes des étudiants et favoriser l'insertion professionnelle de nos étudiants. La seconde étape était la modernisation la PrépaConcours. Celle-ci a des résultats dont nous pouvons nous flatter. Nous avons encore d'excellents taux d'admission aux différents concours. Cependant, nous avons été rapidement alertés par les étudiants, les équipes pédagogiques et les enseignants qu'elle faisait face à de nombreux défis. À l'heure actuelle, la PrépaConcours compte entre 550 et 600 étudiants. Elle prépare à 13 concours nationaux et une centaine d'étudiants aux concours européens, avec une très forte augmentation des effectifs : au cours des six dernières années, nous sommes passés de 350 à plus de 600 étudiants. Nous avons mis en place un groupe de travail présidé par Jean-Paul FAUGÈRE et auditionné les enseignants, les représentants des étudiants, et nous avons aussi eu des grandes réunions avec l'ensemble des étudiants de la PrépaConcours.

Le premier défi est celui de l'admission et de la certification. Nous avons trouvé de nombreux étudiants épuisés par le manque de lisibilité des différents parcours et leur sentiment d'absence d'insertion professionnelle. C'est un défi pour nous : 120 étudiants réussissent les concours, mais 600 sont présents dans la PrépaConcours qui ne se confond pas avec les différents masters de l'EAP. Il était donc essentiel de répondre au mieux à cette demande de visibilité et d'insertion. Par ailleurs, outre l'admission et la certification, les étudiants ont fait remonter leur sentiment d'une année blanche pour ceux qui ne réussissent pas les concours dans la mesure où la PrépaConcours n'est pas certifiée. Sont également remontées de nombreuses interrogations sur les règles d'assiduité et l'absence de charte auprès des enseignants. La PrépaConcours est pour le moment hors-sol par rapport aux règles de scolarité : il n'y a pas de règles d'évaluation des enseignements, ni de plateforme où les cours et les syllabus sont réunis. Le deuxième défi concerne l'organisation de la scolarité. La PrépaConcours doit répondre à l'hétérogénéité des profils étudiants qui sont issus de l'école et d'autres masters de Sciences Po : elle pourrait s'ouvrir à tous les talents extérieurs, à des docteurs en recherche à l'École doctorale de Sciences Po. L'ouverture et l'hétérogénéité des profils sont des points auxquels nous devons répondre. Par ailleurs, la PrépaConcours doit préparer à tous les concours. Les étudiants nous ont alertés sur le fait qu'elle est très orientée autour de l'ENA et pas encore assez ouverte sur les 13 concours auxquels elle est censée préparer. En outre, il existe une absence d'articulation entre le master et la PrépaConcours avec des redites dans certains enseignements, en particulier dans les enseignements socles comme l'économie, la finance publique ou le droit public, mais aussi à l'intérieur même de la PrépaConcours avec, souvent, une confusion entre les grandes directions d'études et les conférences de méthode. Ces dernières sont souvent organisées comme de nouvelles directions d'études, c'est-à-dire comme de nouveaux cours magistraux et non pas comme des lieux véritables d'exercice de méthodologie. Enfin, il semble essentiel d'avoir une personnalisation plus fine du parcours des étudiants : avec 600 étudiants, il est difficile de créer un esprit prépa. Il y a une vraie demande d'accompagnement, tout au long de la scolarité, avec une visibilité et une préparation à tous les exercices écrits et oraux. Le troisième grand défi est celui du modèle économique. La PrépaConcours présente un écart très important entre les recettes et les dépenses. Les dépenses avec frais de structure s'établissent chaque année autour de 1,8 M€ et, hors frais de structure, à 1,2 M€, alors que les dépenses s'élèvent à 600 k€ et viennent uniquement des recettes issues des étudiants diplômés inscrits à la PrépaConcours, alors que les étudiants de M2 peuvent y accéder gratuitement pour le moment.

Face à ce triple constat, notre rapport préconise plusieurs réformes : une réforme des critères d'admission et de certification, une réforme de l'organisation de la scolarité et une réforme du modèle économique. Sur l'admission et la certification, nous proposons que la PrépaConcours reste ouverte à l'ensemble des étudiants de M2 de Sciences Po, ainsi qu'aux diplômés de Sciences Po. Nous proposons cependant que l'admission se fasse maintenant sur une lettre de motivation pour que les étudiants puissent avoir un temps de vérité sur le profil de carrière qu'ils envisagent. Nous proposons

également une ouverture à l'extérieur, à des étudiants qui ne viennent pas de Sciences Po, sur de faibles quotas au départ qui seront évalués par le service des admissions. La formule serait assez similaire à celle de la procédure internationale avec une phase d'admissibilité sur dossier étudié par des enseignants et par les équipes de l'École d'affaires publiques, suivie d'une phase d'admission avec un enseignant de la PrépaConcours, la Direction et l'équipe pédagogique de l'EAP. En revanche, la PrépaConcours se réserve le droit de refuser une nouvelle inscription pour les diplômés en 7<sup>e</sup> année : il y a souvent des diplômés de Sciences Po qui tentent pour la troisième ou quatrième fois des concours. Nous trouvons que cela n'est pas sain pour leur insertion professionnelle de ne pas avoir avec eux un temps d'échange sur leurs capacités véritables à obtenir ces concours ou sur la possibilité de se former à d'autres types de métier. S'agissant de la certification, nous proposons qu'elle soit proposée à tous les étudiants avec un certain nombre d'obligations de scolarité, en particulier une obligation d'assiduité aux concours blancs et de participation aux exercices oraux. J'en viens aux propositions sur l'organisation de la scolarité. Nous proposons une amélioration de la visibilité du parcours avec une PrépaConcours numérisée et une nouvelle charte de scolarité. Nous proposons de créer une véritable plateforme sur laquelle les étudiants auront accès à tous les supports de cours, comme il se doit dans n'importe quelle école de Sciences Po, et qu'ils aient aussi une vraie visibilité sur le type de parcours et de cours qu'ils doivent suivre en fonction des concours qu'ils veulent préparer. Nous proposons également l'introduction d'une charte des enseignants avec en particulier une évaluation des cours et une certaine règle sur l'assiduité des enseignants. Par ailleurs, l'organisation de la scolarité repose sur le calendrier et la préparation aux concours sur une année pleine. Pour tenir compte de l'hétérogénéité des parcours des étudiants et des concours qu'ils préparent, nous proposons un sas d'entrée au cours de l'été où l'ensemble des cours fondamentaux, en particulier où les masters et les cours de la filière Administration publique seraient disponibles et enrichis en e-cours à l'adresse principale des étudiants qui ne viennent pas de la filière Administration publique et qui ont besoin d'une remise à niveau. Naturellement, les étudiants pourront également suivre au cours de l'année des cours supplémentaires de la filière Administration. Il y a ensuite la scolarité entre octobre et mai qui s'articule entre les directions d'études et les conférences de méthode. Nous proposons un véritable enrichissement des directions d'études par rapport aux cours magistraux de master : elles proposent de reprendre les cours fondamentaux, de les problématiser avec une vraie perspective et de les nourrir avec les questions d'actualité. À l'inverse, les conférences de méthode proposeront des pratiques de la méthodologie : dans ce cadre, nous proposons qu'elles soient distinguées entre celles de la PrépaConcours et celles du master et de la filière Administration publique. Les étudiants de M2 nous ont fait savoir qu'ils étaient dans un état de forte anxiété et d'épuisement parce qu'ils doivent suivre les conférences de méthode de master et celles de la PrépaConcours. Nous proposons que les étudiants préparateurs de M2, qui veulent se préparer aux concours, suivent des conférences de méthode similaires à celles de la PrépaConcours où ils travaillent la méthodologie, en petit groupe et dans un cadre plus interactif. J'insiste sur le fait que nous allons améliorer la préparation à tous les concours, avec des semaines des métiers et des concours, dès la rentrée, afin que les étudiants puissent être irrigués du savoir-faire de hauts fonctionnaires qui montreront la diversité des carrières et partageront très tôt leur expérience avec les étudiants. Ces semaines seront poursuivies tout au long de l'année. Dès la rentrée, nous proposons aussi une grande lisibilité des parcours, avec des parcours fléchés en fonction du type de concours et des conférences de méthode dédiées à chaque concours. Le concours de l'INET ou de l'ENA, en termes de finances publiques locales ou de finances publiques de façon plus générale. Enfin, il nous semble important de proposer un calendrier glissant avec des modules de cours et de conférences de méthode qui s'adaptent au calendrier des concours. Nous avons toujours à l'esprit la préparation à l'ENA, cependant de nombreux concours ont lieu en janvier, mars ou avril. Il est important que nous nous adaptions en fonction des différentes fenêtres. Enfin, sur l'enrichissement et la personnalisation des parcours, nous proposons tout d'abord, afin d'accompagner finement nos étudiants, des modules de coaching tout au long de l'année, ouverts en particulier aux étudiants de M2 qui en sont privés pour le moment. Nous proposons aussi la mise en place de colles, de mises en situation et d'exercices oraux. : l'oral se prépare très tôt. Pour le moment, nous mettons l'accent sur cette phase de sprint d'admissibilité en septembre pour ceux qui seront admissibles aux concours de l'ENA. Nous proposons maintenant que ces préparations à l'oral interviennent dès janvier, 6 mois en amont, et que les étudiants de M2 puissent avoir accès à ce type de préparation dont ils sont pour le moment dépourvus. Vient enfin la préparation d'été pour la phase d'admissibilité et la préparation en



termes de sprint. Il nous est fréquemment revenu, de la part des étudiants, d'un besoin de Prépa d'été à partir pour continuer à s'entraîner, notamment sous la forme de galops. Le résultat est que les étudiants les plus fortunés de la PrépaConcours s'inscrivent dans des prépas privées, beaucoup plus chères et pas nécessairement meilleures que la nôtre, pour compenser ce manque. Nous proposons donc de mettre en place une préparation d'été avec la possibilité pour les étudiants, notamment ceux de M2 qui se trouvent en stage, de s'entraîner régulièrement à une dizaine de galops qui seront corrigés en ligne via le module de préparation d'été. Enfin, nous proposons que la PrépaConcours se transforme en un véritable pôle PrépaConcours nationale et européenne afin qu'elle devienne la grande prépa de référence à l'ensemble des concours nationaux et européens, avec un responsable de pôle, trois membres d'équipe pédagogique et la mobilisation ensuite de personnels supplémentaires en fonction du type de calendrier, tels que des vacataires comme au moment de la réception de copies lors des galops. J'en viens enfin au modèle économique. Actuellement, la PrépaConcours se trouve dans une situation de déséquilibre assez chronique entre les recettes et les dépenses. Nous vous avons communiqué des éléments budgétaires sur la situation actuelle et la situation prévisionnelle. Comme vous le voyez, le total des coûts avec frais de structure s'établit régulièrement à près de 1,8 M€ et hors frais de structure à 1,266 M€. S'agissant du produit des droits, jusqu'à maintenant, seuls les diplômés s'acquittent de droits de scolarité selon le barème du Collège universitaire qui est extrêmement redistributif. Les recettes sont de l'ordre de 600 k€. Cela signifie qu'avec les frais de structure, il y a un écart récurrent entre les dépenses et les recettes de l'ordre de 1,2 M€ et hors frais de structure de l'ordre 600 k€. L'essentiel de cet écart provient de la hausse très importante d'étudiants de M2 au cours des 5 dernières années. Ces dernières ne s'acquittent d'aucun droit pour le moment. Pendant très longtemps, leur inscription était sur l'ordre du régime dérogatoire et de l'exception. Cependant, avec la hausse de plus de 50 % des effectifs de M2, la moitié de l'effectif de la PrépaConcours compte des étudiants de M2. Nous nous en réjouissons : ces étudiants sont tout aussi brillants que les diplômés et ils représentent en général la moitié des lauréats aux différents concours. Cependant, ils mobilisent maintenant la moitié des ressources et du service qui leur est prodigué gratuitement. Face à cette hausse très importante d'effectifs de M2, nous avons dû démultiplier les conférences de méthode et recruter une assistante pédagogique. Pour assurer une pérennité à la PrépaConcours, il nous semble essentiel de réfléchir à son modèle économique. Il ne s'agit pas d'avoir une tarification punitive, mais d'introduire un modèle économique pérenne. Pour les diplômés, nous proposons que le barème du Collège universitaire reste le même : il est peut-être peu concurrentiel par rapport à d'autres PrépaConcours privées ou publiques fortement subventionnées, mais l'avantage de ce modèle est d'être extrêmement redistributif, en particulier les tranches hautes à plus de 3 k€ qui financent les tranches les plus basses et en particulier les boursiers. Nous proposons de maintenir un système de bourse qui concerne près de 30 % des étudiants parmi les diplômés. Pour les étudiants de M2, nous proposons les tarifications suivantes : tout d'abord, nous maintenons un système de bourse pour tous les étudiants éligibles ; ensuite, nous proposons des tarifications forfaitaires un peu différentes de celles proposées initialement au CVEF. Au départ, nous sommes partis sur un forfait de 1,5 k€ pour une raison simple : 1,5 k€ est un niveau qui reste éloigné du coût réel d'un étudiant de PrépaConcours, qui est plutôt de l'ordre de 2,4 k€ hors frais de structure et 3,4 k€ avec frais de structure, mais les étudiants de master s'acquittent déjà de droits. Il nous semblait impossible de leur demander des frais de scolarité supplémentaires et de payer deux fois des droits avec le barème de leur collège de master. 1,5 k€ est une somme qui permet de dégager des recettes supplémentaires de 300 k€, soit la moitié de l'écart entre les dépenses et les recettes, hors frais de structure, l'autre moitié étant prise en charge par Sciences Po. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la numérisation de la PrépaConcours qui occasionnera des frais supplémentaires. Après discussion avec les organisations étudiantes, les enseignants et les équipes, nous avons tenu compte du fait que pour de nombreux étudiants de M2, un forfait de 1,5 k€ génère un passage d'une gratuité totale à 1,5 k€ sans barème ni forfait intermédiaire. Nous proposons donc une solution avec un système de bourses pour les étudiants éligibles et des forfaits différenciés qui correspondent à des montants sur les tranches de revenu du collège de master, c'est-à-dire que nous reprenons les tranches pour ceux qui payent 0 €, 530 € et 920 €. Pour les tranches supérieures, nous fixons le forfait à 1,5 k€. C'est un geste fort qui accroît encore l'écart entre les recettes et les dépenses par rapport à un forfait fixe de 1,5 k€ pour tous. Mais il nous semble essentiel de moderniser cette PrépaConcours avec le soutien de tous les étudiants, de les embarquer et d'ouvrir cette PrépaConcours à tous les étudiants, quelles que soient leurs ressources.

## **Frédéric MION**

Je précise un point, à savoir ce sur quoi ce Conseil est appelé à voter. Yann ALGAN nous a indiqué les éléments fondant le modèle économique de la PrépaConcours : je rappelle au Conseil de l'Institut qu'il n'est pas appelé à se prononcer sur le montant des droits de scolarité. C'est une compétence qui est réservée au Conseil d'administration de la FNSP. Toutefois, cette dimension de la réforme est importante et je conçois qu'elle figure dans les préoccupations des uns et des autres au moment de se prononcer sur le bien-fondé de la réforme. Il était légitime que nous ayons un exposé précis là-dessus. Les éléments sur l'économie de la préparation au cours ont pu être complétés par rapport à ce qui a été présenté au Conseil de la vie étudiante et de la formation, conformément aux vœux de ce même Conseil. Par ailleurs, je rappelle que le CVEF était consulté pour avis et c'est le sens de son avis qui nous importe. Il n'a pas rejeté la réforme : il y a eu un partage égal des voix entre les pour et les contre. Il n'y a donc pas eu d'avis favorable, mais pas non plus d'avis défavorable.

## **Nicolas METZGER**

Vous avez très bien fait de ne pas disjoindre le débat financier du débat pédagogique même si le modèle économique ne relève pas des attributions de notre Conseil. M. ALGAN, je vous remercie pour cette présentation complète. Pour ma part, j'interviens depuis un certain nombre d'années en PrépaConcours, donc je connais assez bien le modèle pédagogique dont il est question. Par contre, j'ai toujours la grande surprise de constater que cette PrépaConcours est un peu une boîte noire pour la plupart des autres intervenants à Sciences Po, qui ne la connaissent pas forcément très bien. Je suis à peu près certain que c'est le cas de certaines personnes siégeant parmi nous. Je rappelle donc quelques éléments de base sur la situation actuelle.

En premier lieu, la PrépaConcours prépare à de nombreux concours administratifs mais on n'y retrouve pas d'autres concours comme l'ENM ou commissaire de police qui relèvent d'une autre filière au sein de Sciences Po, rattachée à l'École de droit. La liste de ces concours est fournie dans le document : Banque de France, EHESP, EN3S, ville de Paris, ENA, assemblées parlementaires, INET, tribunaux administratif et cours administratives d'appel, Quai d'Orsay. Pour autant, comme vous l'avez souligné M. ALGAN, ces concours administratifs se déroulent tout au long de l'année à des dates très variables : par exemple, le concours de l'EHESP commence à la fin du printemps, ceux de l'ENA et du Quai d'Orsay à partir de la fin de l'été, celui de l'INET à l'automne. Nous faisons vraiment le tour du calendrier, ce qui rend l'organisation de la préparation assez complexe. Il existe cependant un certain nombre de matières qui servent de dénominateurs communs à l'ensemble de ces concours : économie, droit public, questions sociales, culture générale, finances publiques, questions européennes, questions internationales. Il se trouve que ces matières correspondent peu ou prou à celles qui sont exigées par le concours de l'ENA, raison pour laquelle, historiquement, la PrépaConcours est assez largement organisée sur le calendrier de l'ENA qui est présenté par près de 95 % de ses effectifs. Concrètement, la PrépaConcours commence en octobre et s'achève fin avril - début mai, soit un cycle de 28 semaines. Ensuite, il reste un résidu en septembre qui s'appelle le cycle accéléré et qui permet de préparer l'oral de l'ENA pendant 3 semaines. J'ajoute qu'il y a des galops organisés presque tous les samedis, avec une rotation des matières proposées, et deux semaines de concours blancs ont lieu dans l'année.

En ce qui concerne la plateforme numérique, c'est une très bonne chose d'en remettre une. Car avant 2012 - vous n'occupiez pas encore vos fonctions actuelles Monsieur le Directeur, Monsieur le Doyen et M. GIAMI - il existait bien une plateforme dédiée qui permettait une mise à disposition des supports de cours et des informations pédagogiques. Certes, elle n'était pas ergonomique au regard des standards actuels, mais le cloud n'était pas encore un outil très répandu à l'époque. Elle avait cependant la grande vertu d'imposer une certaine discipline dans la diffusion des supports de cours et des cours, ce qui était très positif. Cette plateforme a disparu au moment du basculement sur la suite GoogleApps : c'est un dommage collatéral que j'ai toujours regretté, même si je ne regrette pas la migration sur GoogleApps pour l'ensemble de Sciences Po. Par ailleurs, vous avez aussi souligné, M. ALGAN, que la PrépaConcours s'inscrit dans un cycle : en général, les étudiants suivent leur M2 chez nous et passent une première fois les concours ; s'ils ne les réussissent pas, ils s'inscrivent l'année suivante en PrépaConcours pour retenter leur chance ; mais quand ils ne réussissent pas les concours après cette deuxième tentative, certains envisagent de les repasser une troisième fois et c'est là que se

pose une difficulté, car cela crée un trou béant dans leur CV. En effet, la PrépaConcours n'est pas diplômante et ils ont ensuite beaucoup de mal à justifier cela sur le marché du travail. Ils se prêtent à toutes les contorsions possibles sur leur CV en prolongeant un peu le master pour essayer de cacher qu'ils ont fait deux ans de PrépaConcours. Pour cette raison, ceux qui réussissent les épreuves de sélection vont en général à Paris 1 parce que cette PrépaConcours obtient des résultats tout à fait corrects et leur permet d'obtenir un diplôme de droit public.

Un autre point plutôt historique à avoir à l'esprit : le fonctionnement de la PrépaConcours était bien plus critiqué en 2011-2012 qu'aujourd'hui : cela s'était d'ailleurs traduit par une baisse assez sensible des résultats aux concours en raison de cours annulés à la dernière minute, d'enseignements redondants ou de correction de copies qui prenaient parfois plusieurs mois. La situation s'est progressivement redressée depuis 2013 et nous obtenons aujourd'hui des résultats de concours qui sont similaires, voire parfois supérieurs à ceux de 2010 ou avant, grâce aux efforts de l'équipe en place et qui s'est renforcée au fil du temps. Elle est constituée de trois assistantes pédagogiques, encadrées par Benjamin GIAMI, responsable pédagogique. Au cours de ces trois années, cette équipe a accompli un travail remarquable et je pense que nous ne pouvons pas examiner ce dossier sans commencer par les féliciter. Je ne peux que soutenir l'idée de la création d'un pôle dédié, telle que vous l'envisagez, Monsieur le Doyen : cela permettra de renforcer la légitimité de cette équipe qui n'est parfois pas toujours bien respectée par certains enseignants.

En ce qui concerne les enseignants, j'ai découvert au fil du temps qu'il existe un mythe au sein de Sciences Po sur la rémunération des enseignants en PrépaConcours. Je suis d'autant plus confortable pour en parler que j'exerce toutes mes activités d'enseignement à titre bénévole : je précise donc que les enseignants de la PrépaConcours sont rémunérés exactement comme les autres enseignants, c'est-à-dire 98,18 € pour la direction d'études, 65,10 € pour la conférence, 15 € la copie corrigée et environ 30 € par oral. La grille de droit commun s'applique. Certes, quelques rares enseignants bénéficient encore d'avantages au sein de la PrépaConcours, avec des rémunérations plus élevées, un nombre d'heures plus important ou l'aide d'un *teaching assistant*. Mais je sais, Monsieur le Doyen, que vous êtes fermement décidé à mettre un terme à toutes ces situations particulières qui ne sont pas fondées sur le plan pédagogique, et je vous en félicite. C'est une démarche que j'encourage. Je cède à présent la parole aux présidents du CVEF afin qu'ils nous relatent les débats du 27 mars.

### **Clément DELORAS**

Avec Hugo LABART, je vais présenter les débats du CVEF sans revenir sur tous les points. Je voudrais d'abord aborder des questions de procédure et des questions juridiques qui me semblent devoir être résolues pour que nous puissions rapidement nous concentrer sur l'essentiel et le fond, en ayant évacué ces soucis techniques. Le premier point est que le CVEF a examiné le projet de réforme en deux séances. Nourris de l'expérience que nous avons eue pour le Collège universitaire, nous nous sommes rendu compte que le fait d'avoir des échanges à plusieurs reprises permettait d'apurer un certain nombre de sujets et de faire évoluer les projets tels qu'ils ont été présentés. C'est une vraie difficulté de savoir – et vous l'évoquiez, Monsieur le Directeur – ce sur quoi nous nous prononçons dans la mesure où le Conseil vote tout ou rien. L'impossibilité d'amender un projet ou de faire des propositions formelles rend l'exercice parfois difficile. Il suffit d'un point bloquant pour que le résultat final du vote ne soit pas celui qui pourrait être avec la possibilité d'un droit d'amendement. J'ai bien conscience que c'est un exercice compliqué qui pose de nombreuses difficultés, mais nous avons eu l'expérience sur certains règlements, où nous avons introduit ce droit d'amendement, et je crois que le résultat est extrêmement positif. Je veux saluer le travail et l'implication de la DES et de la DVU sur cette nouvelle méthode de travail. Nous l'avons vu lors du règlement de la C2S : je pense que cela a été une démarche incrémentale extrêmement positive. Une fois encore, je salue cette possibilité de faire en deux fois. Deuxième chose, il s'agit de l'articulation entre les différents conseils. Nous avons interrogé Mme WOLL qui nous a répondu avec rapidité et précision sur les compétences des conseils. Néanmoins, et je pense que cela peut être traité au travers du règlement intérieur, il est nécessaire de clarifier un certain nombre de choses. Monsieur le Directeur, vous avez rappelé que le CVEF est consulté : mais qu'est-ce qu'une consultation ? Est-ce une consultation conforme ? La pratique veut que ce soit un avis, mais avec quelle portée ? En l'espèce, je constate avec une grande satisfaction que le projet a évolué entre ce que le CVEF a examiné et ce que le Conseil de l'Institut examine, notamment avec des précisions sur les éléments budgétaires : c'est très utile, mais nous avons donc

deux conseils qui se prononcent sur deux choses différentes. C'est d'une part très positif, car cela signifie que nous avons fait évoluer le projet par rapport aux observations. Néanmoins, cela signifie que les conseils ne se prononcent pas sur le même texte, d'où mon interrogation et je pense qu'il serait pertinent de proposer une clarification de ces points-là. Je voulais évoquer ces deux points juridiques et de procédure, car il me semble qu'il ne faudrait pas qu'ils puissent perturber d'autres évolutions à venir, notamment celle du Collège universitaire. S'agissant des sujets de fond, lors du vote, nous étions sur un partage des voix qui a valu non-adoption du projet. N'ayant pas recueilli de majorité, on peut considérer que le CVEF n'a pas adopté le projet et c'était le sens de ce vote.

### **Hugo LABART**

Je vais évoquer les trois points principaux qui cristallisent les deux échanges qui ont eu lieu en CVEF. Le premier est le plus clivant et a déjà été évoqué, à savoir l'équilibre budgétaire de la PrépaConcours et les droits de scolarité dus par les étudiants. Nous sommes tous conscients du caractère insoutenable du déséquilibre actuel du budget de la PrépaConcours, mais des désaccords de fond demeurent quant aux réponses à apporter à cette situation. Je tiens à souligner que tous les élus étudiants ont manifesté leur opposition à cette double peine qui constituerait pour les étudiants de M2 le paiement d'un forfait supplémentaire par rapport à leurs droits de scolarité initiaux. Tous les élus ont rappelé leur attachement au principe d'accompagnement des étudiants issus de milieux moins favorisés à l'occasion d'un point sur les bourses qui a été fait lors de la seconde séance d'examen par le CVEF. Ce point mériterait d'être prolongé par une réflexion plus globale sur l'accompagnement des étudiants qui préparent les concours. À notre sens, nous ne pouvons pas limiter cet enjeu aux seuls boursiers de l'enseignement supérieur : j'imagine que nous y reviendrons dans les mois à venir. Enfin, les éléments budgétaires transmis au Conseil de l'Institut permettent sans doute d'affiner la discussion sur la problématique budgétaire de la PrépaConcours. Je regrette néanmoins qu'ils n'aient pas pu être diffusés plus tôt, d'autant qu'aux yeux des élus des étudiants, il est assez peu concevable de demander un tel effort financier aux étudiants en l'absence de perspectives claires quant au budget de la PrépaConcours réformée. Le deuxième point qui a soulevé beaucoup de questions est celui des maquettes pédagogiques et de la mise en cohérence des cours entre et avec les enseignements de master. Cette question a été au cœur de nos interrogations. Des précisions ont été apportées et nous le saluons, mais nous manquons encore de visibilité sur la responsabilité de chacun des acteurs dans l'application de la future réforme. Enfin, le troisième point concerne l'organisation de la transition entre la PrépaConcours actuelle et celle de demain, ainsi que les impacts sur les personnels qui ont été assez peu abordés dans les notes qui nous ont été transmises. Nous nous sommes tous interrogés sur les conséquences pour les assistantes pédagogiques et le responsable pédagogique – qui ont déjà beaucoup, voire trop à traiter – avec l'arrivée de nouveaux candidats : seront-ils en mesure de tout gérer ? Nous n'avons pas eu de réponse précise à cette question. Je me limite à ces trois points, mais M. DELORAS et moi-même nous tenons à votre disposition pour revenir sur d'autres éléments si vous le jugez utile. Je tiens cependant à rappeler que le vote du CVEF ne doit pas être entendu comme un vote de rejet de toute la réforme, mais comme une non-adoption du projet tel qu'il nous était présenté.

### **Nicolas METZGER**

Merci MM. DELORAS et LABART pour ces précisions procédurales et de fond. J'ouvre à présent le débat.

#### *b) Questions et observations*

### **Frédéric MION**

Je souhaite répondre aux points soulevés par les deux co-présidents, notamment sur les questions procédurales. Chacun ici a en tête que le décret du 18 janvier 2016 relatif à l'Institut d'études politiques de Paris distingue bien, dans les compétences du CVEF, des sujets différents qui donnent lieu à des pouvoirs différents de la part de ce conseil. Le CVEF dispose d'un pouvoir décisionnel s'agissant de l'exercice par les usagers de la liberté politique et syndicale et des activités culturelles, ainsi que de certains services organisés dans l'intérêt des étudiants. C'est au titre de cette disposition que le CVEF a été associé jusqu'au bout à la rédaction du règlement intérieur de la Commission de suivi social. Un autre type de compétences est le rôle d'animation s'agissant de la vie étudiante à Paris

et dans les campus en région. Enfin, le troisième type de sujets sur lequel nos statuts prévoient seulement un rôle consultatif pour le CVEF, ce sont les orientations pédagogiques. En la matière, nos statuts prévoient de manière claire et précise que la compétence consistant à déterminer la politique générale de l'établissement en matière d'enseignement et de fixation de l'organisation des études est celle du Conseil de l'Institut. Nos statuts ne prévoient pas expressément qu'il doit y avoir consultation du CVEF sur ces questions préalablement à la saisine du Conseil de l'Institut, mais c'est une pratique constante dans notre maison sous l'empire de nos anciens et nouveaux statuts. Nous n'avons pas souhaité déroger à cette pratique et nous considérons que, pour que le Conseil de l'Institut puisse valablement se prononcer sur un sujet qui intéresse les questions d'organisation des études, il faut que le CVEF en ait été préalablement saisi et ait été amené à se prononcer dans le cadre d'un avis consultatif, qui n'est pas un avis conforme qui lierait la décision du Conseil de l'Institut. S'agissant des données sur la base desquelles cet avis est rendu par le CVEF, un dossier peut évoluer entre le moment où il est examiné par le CVEF et celui où il est soumis au Conseil de l'Institut. Comme l'a dit le président DELORAS, il est heureux qu'il puisse évoluer : c'est tout le sens de cette consultation – si on veut lui en donner un – à laquelle nous procédons auprès du CVEF. Si nous considérons que ces avis, quoi qu'il arrive, ne pouvaient pas permettre de faire évoluer le texte soumis au Conseil de l'Institut, ce serait une façon de priver le CVEF d'une quelconque utilité. Ce qui est important, c'est qu'il se prononce sur un projet dont toutes les dimensions ont été évoquées dans les discussions qui ont pu se tenir et qu'il n'y ait pas une question nouvelle qui surgisse lors de l'examen par le Conseil de l'Institut, c'est-à-dire un point sur lequel le CVEF n'aurait pas été en mesure de discuter. En l'espèce, ce qui a évolué entre les deux examens concerne la fixation des droits de scolarité, question sur laquelle ni le CVEF ni le Conseil de l'Institut ne sont au demeurant directement compétents : cette question a bien été discutée au CVEF, nous ne sommes donc pas en présence d'une question nouvelle qui supposerait que l'on consulte à nouveau le CVEF si l'on allait à l'extrême dans nos scrupules en la matière. Dernier point, le président LABART nous a indiqué quelques-unes des questions sur lesquelles a discuté notre CVEF. Il s'est interrogé en particulier sur l'organisation de la formation du travail au sein du futur pôle de préparation au concours et sur la répartition de la charge de travail entre les différentes personnes de ce pôle. Qu'il me soit permis de dire que c'est une dimension à laquelle nous sommes très attentifs, mais que cette dimension n'intéresse pas au premier chef le CVEF, ni le Conseil de l'Institut : nous avons à Sciences Po des instances compétentes en la matière. C'est en CHSCT et en Comité d'entreprise que, le cas échéant, ces questions ont vocation à être précisément traitées. Je conçois que dans un but d'exhaustivité, nous ne passions pas sous silence ces questions importantes d'organisation du travail. Je rappelle simplement qu'elles ne sont pas le cœur des discussions que nous sommes censés avoir au sein de ce Conseil.

### **Nicolas METZGER**

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, pour ces précisions institutionnelles. Le décret du 18 janvier 2016 n'aura jamais été autant cité qu'aujourd'hui. J'invite par conséquent chacun à s'en munir systématiquement. Pour ma part, je m'applique cette discipline et j'en suis bien heureux aujourd'hui. Pour clore ce débat, j'ajoute que l'article 3 de ce décret dispose que le Conseil scientifique et le CVEF « *participent à l'administration de l'Institut* » et que l'article 15 dispose que le CVEF est « *consulté sur les questions concernant les orientations pédagogiques* ». Il est vrai que la rédaction de ces deux articles est un peu imprécise, ce qui peut ouvrir la voie à un débat comme celui qui vient d'avoir lieu. Je pense que nous sommes tombés d'accord sur la manière de procéder. Nous n'allons pas y revenir à chaque réforme, mais il faudra peut-être un jour essayer de préciser les choses parce qu'il est toujours assez inconfortable – pour vous-même, pour les présidents concernés et pour nous tous – de nous retrouver dans ces débats de compétence qui finissent presque par occulter les débats de fond.

### **Frédéric MION**

J'insiste : la pratique est constante depuis qu'existe une Commission paritaire à Sciences Po, et elle était la version antérieure du Conseil de la vie étudiante et de la formation. Les questions que nous posons sont importantes : elles ont été tranchées par la pratique de longue date. C'est sans doute la raison pour laquelle, au stade de l'examen de notre projet de décret au Conseil d'État, ce dernier n'a pas estimé nécessaire d'ajouter des précisions à ce qui figurait dans les textes précédents.

**Nicolas METZGER**

Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Directeur, mais peut-être que l'avenir nous invitera à y réfléchir.

**Vincent MARTIGNY**

Pourrions-nous commencer à parler du fond, s'il vous plaît ?

**Nicolas METZGER**

Le jour où nous serons confrontés à des situations où le Directeur n'aura plus connaissance des usages qui étaient en vigueur à une certaine époque, il pourra être préférable d'avoir précisé les choses explicitement au niveau du décret. Cela étant dit, comme m'y invite M. MARTIGNY, je vous propose de rentrer dans le débat de fond, c'est-à-dire de parler du contenu de la réforme et non des questions procédurales.

**Solène DELUSSEAU-JELODIN**

Avant de rentrer dans le détail des questions budgétaires et pédagogiques qui, j'espère, nous occuperont pendant les prochaines minutes, je reviens sur le climat général qui a entouré la création et l'élaboration de cette réforme. Il y a eu beaucoup de travaux préparatoires et beaucoup d'auditions des étudiants qui ont permis d'entendre des avis divers, également des auditions des élus étudiants qui ont permis de faire remonter les problématiques que nous avons entendues en tant que représentants des étudiants. L'UNEF salue cette large concertation qui est toujours positive. D'ailleurs, nous pensons que cette méthode de travail devrait être appliquée à l'ensemble des réformes d'ampleur qui sont conduites à Sciences Po. Cependant, l'UNEF s'est opposée assez rapidement à l'augmentation des frais d'inscription parce qu'elle nous semble impossible à supporter pour les étudiants. Nos élus ont clairement affirmé leur opposition à l'aspect budgétaire de la réforme en CVEF. Nos élus ont également demandé la transmission d'éléments budgétaires en CVEF qui ne leur sont malheureusement pas parvenus : c'est très bien que ces éléments soient disponibles au Conseil de l'Institut, mais nos élus au CVEF auraient aimé les avoir, comme l'a rappelé Hugo LABART. Il y a eu un vote en CVEF : 8 voix pour et 8 voix contre. Cela s'est traduit par des pressions sur nos élus qui nous semblent tout de même disproportionnées. En effet, des élus UNEF, mais je pense que c'est le cas pour d'autres forces étudiantes qui siègent dans les conseils centraux, ont été convoqués par des mails séparés visant à un entretien différencié. Ce sont des pratiques que nous n'avons pas encore observées dans les conseils centraux et qui visent à diviser la représentation de notre syndicat. Nous espérons que ces pratiques ne se reproduiront plus. Par ailleurs, l'UNEF a été choquée des accusations d'incompétence qui ont pu être faites à son égard : nous attachons beaucoup d'importance à l'étude des dossiers qui sont soumis à l'analyse et au vote dans les conseils centraux. Nous y consacrons beaucoup de temps et d'énergie afin d'y travailler en profondeur. Ces accusations nous semblent déplacées et nous espérons qu'elles ne se reproduiront plus. Enfin, l'UNEF souhaite rappeler que s'il est possible de s'opposer à la réforme dans sa totalité ou en partie, cela ne signifie pas qu'elle s'oppose de front et de bloc à l'administration et à la Direction. Nous sommes en effet opposés à l'augmentation des frais d'inscription : c'est notre conviction et c'est le mandat que nous ont donné les étudiants lors des dernières élections. Mais il est important de progresser sur les questions de pédagogie et nous voudrions participer à l'amélioration des pratiques pédagogiques de la PrépaConcours. Nous comprenons donc assez mal certaines remarques qui ont pu nous être faites ces derniers jours – pas de la part de l'ensemble de l'administration, mais nous les avons entendues – et qui cherchaient à nous faire comprendre que si nous votions négativement sur ce projet, nous serions totalement évincés des futures discussions de la PrépaConcours. Je rappelle que le Conseil de l'Institut n'est pas sommé d'approuver sans réserve toutes les réformes qui lui sont soumises. Il est sain qu'il y ait un débat et que des désaccords puissent s'exprimer, sans qu'une pression inconsidérée s'exerce sur les élus. Dans la suite du calendrier, d'autres réformes importantes seront soumises au vote et à l'analyse des conseils centraux. J'espère qu'elles se dérouleront dans un climat plus sain que celui de cette réforme.

**Nicolas METZGER**

Je ne sais pas à quoi vous faites référence sur les accusations d'incompétence, ni où vous avez entendu cela. Pour ma part, j'estime que le travail fourni par les étudiants siégeant au sein de ce Conseil est

tout à fait remarquable. Nous sacrifions tous du temps de travail et d'étude pour être présents ici, et il est vrai que les étudiants s'investissent énormément sur les dossiers qui nous sont soumis. Ils ont une compétence historique et une compétence technique réelle sur l'ensemble de ces dossiers. En aucun cas – et je pense être le porte-parole de l'ensemble de ce Conseil –, il n'est question de dire que les étudiants sont incompétents sur les dossiers qui leur sont soumis, bien au contraire. Nous apprécions tous les éclairages de terrain que vous apportez et dont nous n'avons pas toujours connaissance.

### **Vincent MARTIGNY**

Plusieurs remarques sur cette réforme, et sur l'ensemble du débat d'abord. Je redis l'importance de la PrépaConcours pour cette institution. Très modestement, il se trouve que je dirige la prépa ENA de l'école polytechnique, qui est beaucoup plus modeste que celle-là et concerne très peu d'étudiants, mais je vois les difficultés sur un petit nombre d'étudiants et je sais les difficultés auxquelles sont confrontées les équipes. Je sais aussi l'importance pour les étudiants à Sciences Po de la prépa aux concours. C'est une très bonne chose que l'on élargisse, au-delà de l'ENA, à une préparation pour l'entrée dans la fonction publique. Je pense que c'est une des missions historiques de Sciences Po. Je salue le travail des équipes de l'EAP pour les améliorations qui ont déjà été apportées, mais aussi les syndicats étudiants, dont l'UNEF, dont les remarques ont permis l'amélioration de ce texte. Globalement, je pense que c'est une bonne réforme qui a encore été améliorée par des discussions en cours de route. Il y a un équilibre entre une amélioration de la qualité de la formation et l'intérêt de l'institution, notamment avec le maintien d'un équilibre budgétaire et prolonger l'objectif de démocratisation. Ainsi, la réintroduction du barème des frais de scolarité est une bonne chose. Sur le contenu de la réforme, il est important d'avoir fait attention à la question des décrocheurs ou des personnes qui échouent aux concours : cette question se pose aussi pour les doctorants qui arrêtent ou les jeunes chercheurs qui ne s'intègrent pas dans la recherche. Sur les améliorations pédagogiques, il y a une dimension transitoire : nous sommes en train de refondre une prépa. Certaines choses n'ont peut-être pas été anticipées par les équipes ou par les étudiants. Il faudra voir en pratique comment ces choses se déroulent. C'est pour cela qu'il est important, 12 ou 18 mois après la mise en pratique d'une telle réforme, de revenir devant les conseils pour faire un point sur ce qui a été fait. Je souhaite que le dialogue continue entre les équipes de l'École d'affaires publiques, les syndicats étudiants et les enseignants afin de continuer à améliorer le fonctionnement de cette PrépaConcours. Un dernier mot sur ce qui me semble être le rôle du Conseil de l'Institut et des conseils. Ayant participé à la réforme des statuts en 2016, je sais qu'il existe des différences de mission entre le Conseil de l'Institut et le CVEF. Il n'y a pas d'égalité entre les deux conseils : un conseil vote et l'autre donne son avis. Il n'y a pas de navette comme entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Il est très important d'avoir l'avis du CVEF, mais c'est le Conseil de l'Institut qui vote en dernier lieu. Par ailleurs, il me semble que le rôle de ce Conseil est de conseiller la Direction, éventuellement de participer à l'amélioration d'un texte, mais pas de se substituer aux équipes qui sont en train de travailler, ni d'entrer dans une sorte de micromanagement qui appartient aux équipes pédagogiques et aux équipes de direction. Nous devons arriver à des accords qui prennent en compte l'intérêt des différentes communautés de Sciences Po. À ce titre, ces accords n'existent pas seulement dans ces conseils, mais en préparation de ces conseils : il est important que les différentes communautés dialoguent afin que chacune fasse un pas pour parvenir, si ce n'est à des positions consensuelles, sinon à des positions qui respectent le sentiment de chaque communauté et qui permettent d'améliorer les textes. Nous pouvons toujours regretter que le travail n'ait pas été fait avant ou plus vite, mais il faut saluer le travail accompli pour améliorer ce texte. Au final, nous arrivons à une réforme qui a sûrement encore des défauts, mais que je voterai sans hésiter et je vous invite à faire de même.

### **Florence MEAUX**

Une première question sur la volumétrie des extérieurs qui devraient rejoindre cette prépa en tant qu'auditeurs. Yann ALGAN a annoncé environ 50 personnes. Avez-vous une projection sur la suite et sur l'apport de recettes concomitant à cette arrivée de nouveaux auditeurs ? Ne faut-il pas avoir une vigilance sur l'antinomie entre la volonté d'améliorer les méthodes pédagogiques et l'augmentation du nombre d'auditeurs ? Ma deuxième question concerne les femmes : notamment à l'ENA, la réussite des jeunes femmes n'est pas totalement acquise. Dans le sourcing et l'accompagnement – même si l'on sait qu'ils sont massifs –, qu'est-ce qui est fait pour la réussite de ces femmes ? J'ai participé à un

colloque à l'IEP de Bordeaux récemment où 4 étudiants se sont livrés à une étude quantitative et qualitative sur la façon dont les jeunes femmes de cet IEP abordent l'idée de devenir haut fonctionnaire ou cadre dirigeant. Nous sommes dans les stéréotypes les plus ringards et basiques : ces jeunes femmes ne se sentent pas capables et ont des projections qui semblent dater des années 1960. Abordez-vous ces questions et comment les traitez-vous ? Enfin, je ne suis pas très enthousiaste sur la certification : je ne vois pas ce que cela apporte, même si je comprends qu'une année blanche est difficile à justifier. Si nous souhaitons que la certification résolve cette question, il faut qu'elle soit très sérieuse et qu'elle ne se contente de valider la présence en cours, car cela ne trompera aucun recruteur. Sinon, c'est un gadget et je ne vois pas l'intérêt de miser quoi que ce soit là-dessus.

### **Nicolas METZGER**

Je propose à M. ALGAN et Mme DE COURCELLES de répondre aux questions d'ordre pédagogique, peut-être pas aux remarques institutionnelles de M. MARTIGNY qui font simplement suite au précédent débat juridique. Il a cependant eu raison de rappeler comment doit fonctionner concrètement le chaînage des conseils.

### **Yann ALGAN**

J'insiste sur le fait que, dans l'élaboration de cette PrépaConcours, nous avons été à l'écoute de l'ensemble des acteurs de Sciences Po, étudiants, équipes pédagogiques et enseignants. D'une certaine façon, je crois que nous sommes les premiers à lever ce problème. Nous n'avons pas attendu les consultations avec les élus des différentes organisations pour saisir à bras le corps cette question. Notre véritable interrogation est de savoir comment former au mieux ces 120 étudiants qui entrent chaque année dans ces concours, mais aussi comment nous formons mieux l'autre grande partie des étudiants qui n'ont pas accès à ces concours : nous devons leur assurer un avenir et une très bonne insertion professionnelle, en réfléchissant sur la complémentarité avec les masters et l'École d'affaires publiques dans la mesure où nous avons décidé que ces masters ne se résument pas à une préparation aux concours. Nous avons été extrêmement attentifs et respectueux de l'ensemble des avis : il est difficile de répondre sur les sujets de oui-dire qui ont été soulevés. Sur la question de l'organisation en termes de ressources, nous avons entendu que les équipes pédagogiques de l'École d'affaires publiques sont extraordinaires : vous avez raison, mais elles s'occupent d'étudiants qui aimeraient que ce service reste complètement gratuit. Je vous annonce que les équipes pédagogiques ne sont pas tellement enchantées de vos remerciements quand vous attendez que tout reste gratuit. Il faut aller au bout de votre cohérence : vous pouvez les remercier en tenant compte que nous devons les accompagner. Et je pense qu'elles accepteront alors beaucoup plus vos remerciements. S'agissant de l'ouverture à l'extérieur, le but n'est certainement pas de faire de la PrépaConcours une prépa rentable : d'une certaine façon, elle ne le sera jamais. Elle représente un fort investissement à la charge de Sciences Po. Au départ de l'expérimentation, nous aurons de faibles quotas, entre 20 et maximum 50 élèves : il s'agit de reprendre la mission de Sciences Po de s'ouvrir à tous les talents. Nous avons mené cette ambition au niveau du Collège et des masters. Beaucoup d'étudiants de notre PrépaConcours sont souvent formés en écurie dès le Collège universitaire. Il est important pour nous de l'irriguer avec des personnes issues d'un master recherche de Sciences Po ou d'autres types de master, mais il est aussi important de l'ouvrir aux universités ou à d'autres types d'écoles, et nous le faisons de façon expérimentale. Nous travaillons avec les équipes et nous nous assurons qu'il n'y aura pas de surcharge. Nous travaillons avec le pôle des admissions et le pôle numérique pour que cette transition se fasse à charge constante. Sur la question de l'ouverture et des femmes, nous essayons de personnaliser l'ensemble des parcours pour les publics qui sont en général le plus en butte à l'accès à ces concours. Du côté des femmes, la PrépaConcours rassemble une majorité d'étudiantes, près de 55 %, ce qui prouve qu'elles font le pas et se préparent, mais en général elles ne sont qu'un tiers parmi les lauréates à l'ENA. Elles sont sous-notées à l'écrit et à l'oral. Il est essentiel de mieux les préparer et de leur offrir un accompagnement personnalisé avec du coaching et de la préparation aux oraux. Nous avons prévu des modules spécifiques pour l'oral d'interaction mis en place par l'ENA, avec des discussions où les étudiants prennent le rôle d'opposant ou de défenseur : soit nos étudiantes reculent et ne prennent pas la parole, soit elles prennent la parole et sont jugées trop ambitieuses par le jury. L'accompagnement spécifique de nos étudiantes sur ces oraux s'élargit à d'autres publics, comme les étudiants de CEP qui sont moins accompagnés dans ce maelstrom de 600 étudiants.



### **Florence MEAUX**

Il ne s'agit pas que du coaching sur la posture en entretien. Il faut du coaching mental : ces jeunes femmes sont dans la prépa, mais elles pensent ne pas être capables ou ne pas mériter de réussir.

### **Sana DE COURCELLES**

Le chiffre qui vous était donné, à savoir qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans la PrépaConcours, nous satisfait déjà, car cela prouve qu'elles se projettent dans une carrière de la haute fonction publique, ce qui est une bonne nouvelle. Ensuite, un des aspects qui nous semble important est celui du rôle modèle. Nous avons déjà des intervenantes et nous souhaitons augmenter ce ratio pour que des jeunes femmes menant une carrière dans la haute fonction publique française témoignent et enseignent. La simple présence de femmes qui ont réussi ces concours et qui sont à l'aise avec cette réussite nous semble permettre l'accompagnement des étudiantes d'un point de vue mental.

### **Nicolas METZGER**

J'apporte un autre élément réponse sur l'ouverture à l'extérieur : la prépa de Paris 1 s'est presque entièrement construite sur le fait que Sciences Po ne s'ouvre pas aux étudiants extérieurs. Des étudiants de l'ENS et d'HEC souhaitent passer le concours de l'ENA mais n'ont pas accès à la PrépaConcours de Sciences Po, car ils ne sont pas diplômés de notre institution. Pour cette raison, Paris 1 obtient de très bons résultats : leurs étudiants qui entrent à l'ENA sont souvent d'anciens étudiants de l'ENS ou d'HEC. Il est donc intelligent de prévoir un quota pour ouvrir notre PrépaConcours à tous les talents extérieurs.

### **Sana DE COURCELLES**

S'agissant de la certification, c'est une option ouverte aux étudiants dans le cas où ils souhaiteraient un rebond après l'échec aux concours. Certains étudiants sont capables de ce rebond sans la certification ou une ligne supplémentaire sur leur CV, mais il nous est revenu que cette ligne peut constituer un rebond psychologique pour un certain nombre d'étudiants.

### **Yann ALGAN**

C'est d'autant plus important pour les étudiants qui ne sont pas issus de la filière Administration publique. Certains sont issus de PSIA ou de l'École doctorale et souhaitent valoriser le fait d'avoir suivi une formation en administration publique appliquée.

### **François HOULLIER**

Ce sont plutôt des commentaires que des questions puisque j'ai obtenu des réponses au cours des derniers échanges. Je suis assidu à ce Conseil depuis quelques mois, mais je suis un peu extérieur à ce monde et je voudrais témoigner à ce titre-là. J'ai trouvé que le projet présenté était clair dans ses déterminants et dans son ambition. Les évolutions proposées me paraissent également claires. Il me manquait quelques éléments et j'ai eu des réponses. Il y a peu d'éléments quantitatifs, comme le nombre de redoublants. Si d'autres projets de réforme nous sont proposés, les éléments de volumétrie seraient utiles dès la première présentation pour comprendre ce qui est visé. J'avais la même interrogation que Mme MEAUX sur la certification, mais d'après la réponse apportée, je comprends que ce n'est pas un diplôme et que cela peut satisfaire certains et rassurer ceux qui craignent une année blanche. Enfin, je comprends que le projet a été amélioré et que, d'après le décret de janvier 2016, les conseils ont des compétences différentes. Ils ont su jouer leur rôle pour faire évoluer le projet. J'ai la faiblesse de penser que c'est très positif.

### **Josselin MARC**

M. MARTIGNY est parti, mais je le rejoins sur la nécessité de réformer cette PrépaConcours et celle d'instaurer un barème. Cependant, j'aimerais expliquer la position de l'UNEF sur l'augmentation des frais d'inscription. La question s'est d'abord posée de revoir le barème des frais d'inscription pour les étudiants diplômés : ils payent actuellement des droits calculés sur le barème du Collège universitaire qui s'échelonne de 0 à 10 k€. Face à la concurrence des autres classes préparatoires aux concours de la fonction publique – Paris 1, Saint-Germain ou IPESUP –, tout le monde s'accorde sur la nécessité de revoir le barème de frais d'inscription. En effet, ceux de Paris 1 sont à 1,2 k€ : avec 10 k€, l'IEP n'est

pas compétitif, outre le fait que l'UNEF considère que les étudiants ne devraient pas s'acquitter de frais d'inscription aussi élevés. La Direction nous a proposé dans un premier temps d'élaborer une réforme avec un barème qui s'échelonne de 1,5 à 4,5 k€ : s'il permettait de réduire considérablement les frais des tranches les plus élevées, les frais des tranches les plus basses augmentaient fortement. C'est à cette occasion que l'UNEF insistait sur sa volonté que les frais d'inscription soient plus abordables. Nous avons soumis une troisième proposition de barème permettant de ne pas augmenter les frais des tranches les plus basses. Malheureusement, cette proposition a rapidement fait l'objet d'une fin de non-recevoir par la Direction, ce que nous regrettons aujourd'hui. De plus, de plus en plus d'étudiants choisissent de quitter Sciences Po pour des établissements où les frais sont plus abordables. Répéter que l'enseignement est de meilleure qualité à Sciences Po en niant le départ de certains étudiants ne nous semble pas positif pour penser l'avenir de la PrépaConcours. Le second aspect de la réforme des frais d'inscription concerne le fait de faire payer un forfait, à l'origine de 1,5 k€, à l'ensemble des étudiants de M2, hors boursiers, suivant les cours de la PrépaConcours. À cela s'ajoutent les frais d'inscription du master suivi. Le montant de ce forfait posait problème, selon nous, car il n'était pas progressif et il multipliait les frais de la tranche la plus basse par 4. La nouvelle proposition consiste à présenter deux nouvelles tranches à 530 € et 920 €. L'UNEF reconnaît que cette évolution va dans le bon sens, même si elle reste insuffisante selon nous. En effet, il faut garder à l'esprit que ce rabais présenté comme un geste fort de la part de l'administration fait encore doubler les frais d'inscription des deux tranches concernés. 500 € supplémentaires sont une somme très importante qui sera un frein à l'inscription à la PrépaConcours. Alors qu'il y a une volonté de démocratiser les concours de la fonction publique, cela nous paraissait d'autant plus important. Il nous semblait illogique de faire peser un tel effort sur les épaules des étudiants de M2 qui suivent les cours de la PrépaConcours en parallèle de leur cursus en master, en privilégiant bien entendu la validation de ce dernier. Il est inutile de rappeler que les étudiants en M2 sont en stage lors du second semestre et donc pas toujours à Paris : ils ne peuvent que rarement assister aux cours de la PrépaConcours en soirée. Par ailleurs, en page 11 de la note, il est indiqué que les étudiants de master inscrits à la prépa suivront, pour chaque cours magistral de master, une conférence de méthode destinée spécifiquement à la préparation aux concours. On remplace une conférence de méthode en prépa par une autre qui existe déjà en spécialité Administration publique : il n'y a donc pas de coûts supplémentaires. Enfin, on nous annonce page 13 que les étudiants de M2 pourront accéder aux exercices oraux proposés dès janvier. Mais dès janvier, ces étudiants sont généralement en stage. Encore une fois, la question du calendrier nous pose problème. À moins d'assouplir le calendrier, les étudiants de M2 ne pourront pas bénéficier de ces exercices. Il est donc incohérent de demander des centaines d'euros aux étudiants de ce master qui ne peuvent bénéficier que partiellement des cours de la PrépaConcours. Les étudiants se sont mobilisés contre l'augmentation des frais d'inscription en M2 : ils ont été plusieurs centaines du master Affaires publiques à signer une pétition organisée par l'UNEF pour exiger la gratuité de la formation. Les frais d'inscription en master sont déjà très élevés : nous n'avons pas les moyens de payer 530 €, 920 € ou 1,5 k€ supplémentaires, surtout quand on sait que Sciences Po dégage une forme d'excédent, 4 M€ en moyenne par an depuis quelques années. Nombre d'entre nous ont déjà un prêt étudiant et font des petits boulots pour financer leurs fins de mois. La PrépaConcours ne peut pas s'appuyer de plus en plus sur les étudiants. Nous n'avons tout simplement plus les moyens de payer encore plus. Je rejoins M. ALGAN sur le fait qu'il est normal que la PrépaConcours soit une forme de prix d'appel et attire les étudiants à Sciences Po. Il est donc normal qu'il ne soit pas possible d'avoir une forme économique stable. Je pense que ce n'est pas un souci : ce qui fait la force de Sciences Po, c'est d'avoir une bonne formation à la fonction publique.

### **François HEILBRONN**

Je félicite la Direction pour cette réforme qui est bienvenue, car elle clarifie et organise mieux les choses. Elle tient compte des contraintes calendaires des étudiants pour préparer ces différents concours administratifs. S'agissant du modèle économique, je vous remercie pour la clarté de vos explications dans vos premiers documents et ceux remis aujourd'hui, avec l'évolution de la structure de coût et celle des recettes. Je suis surpris que le modèle économique ne soit pas à l'équilibre : même avec l'augmentation des frais de scolarité, cette PrépaConcours va générer une perte de plus de 1 M€. Cela interroge sur le rôle de la PrépaConcours au sein de Sciences Po. Il est certain que, dans le premier et le second cycle, certaines de nos formations peuvent avoir des déficits, mais ils sont en

grande partie compensés par des aides publiques. En revanche, je crois que la PrépaConcours ne fait pas partie de nos missions pédagogiques essentielles. C'est un service supplémentaire que nous donnons à certains étudiants intéressés par ces concours. Au sein de ce Conseil, l'UNEF parle essentiellement au nom des étudiants qui sont en master Affaires publiques parce que la plupart d'entre eux sont dans ce master. Je rappelle qu'à Sciences Po, les trois quarts des étudiants sont dans d'autres masters et ne s'orientent pas vers la fonction publique ou la préparation aux concours publics, mais plutôt vers le secteur privé. Au regard de la structure de coût qui est présentée, le coût par étudiant est de 3,2 k€ et vous demandez à certains étudiants de payer jusqu'à 1,5 k€, soit un déficit de 1 M€. *De facto*, comme nous n'obtenons pas d'aide publique pour financer ce déficit, ce financement de 1 M€ pèse en fait sur l'ensemble des financements de Sciences Po qui sont principalement – comme cela a souvent été rappelé dans ce Conseil – des recettes étudiantes. Les étudiants de l'École du management et de l'innovation, de l'École du journalisme ou de PSIA financent donc le déficit de 1 M€ de la PrépaConcours. Je souscris tout à fait aux modifications et je suis très content que les frais de scolarité augmentent, mais je trouve qu'ils augmentent de manière insuffisante. Il faudrait que la PrépaConcours, comme les formations continues, présente un budget à l'équilibre. Je considère que nous aurions pu faire un effort supplémentaire. Si certains étudiants considèrent que 1,5 k€ sont une somme très lourde pour une année de prépa, ils peuvent recourir à des financements bancaires de plus en plus efficaces et à des taux tout à fait ridicules. Quand ils réussissent les concours administratifs, ils peuvent les rembourser très facilement.

### **Yann ALGAN**

S'agissant de la répartition des effectifs, il y a actuellement près de 600 étudiants dans la PrépaConcours : près de la moitié sont des étudiants inscrits en M2 qui suivent parallèlement la prépa. Dans l'autre moitié, 15 à 20 % reprennent une septième ou une huitième année : ces personnes sont en échec récurrent et il faut leur prodiguer une attention particulière. S'agissant des frais de scolarité, les positions ont été bien résumées dans leur caractère contradictoire. Il faut préciser trois points. Premièrement, toutes les prépas de Sciences Po sont payantes : celle à l'ENM tarifie au niveau du coût de la scolarité. Il faut craindre la disparition des prépas qui ne dégagent pas une pérennité économique en raison de leur gratuité. Deuxièmement, s'agissant de notre manière d'évoluer sur les tarifs, notre première réflexion concernait les diplômés, à savoir si nous remettons en cause le barème du Collège universitaire en mettant une limite plafond pour les tranches hautes, à 4 k€, afin d'être compétitifs par rapport aux autres prépas. Malheureusement, il faut faire des choix. Je m'adresse à l'UNEF : vous ne pouvez pas défendre tout le monde dans un même sens. Les personnes qui financent les 30 % de boursiers ou les tranches inférieures sont justement celles qui paient les tranches hautes du barème du Collège universitaire. C'est parce que ce barème est extrêmement redistributif que nous arrivons à dégager des bourses. Je vous rappelle que ce barème prévoit des tranches inférieures, à 0 € et 380 € : ces tranches étaient proposées dès le départ et c'est pour cela que nous avons défendu le barème du Collège universitaire pour les diplômés. Pour les M2, nous proposons un forfait différent : à noter que 50 % des services sont prodigués aux M2. Il y a bien sûr la question du stage, mais dans les faits, les étudiants consomment ces services et nous avons remarqué que les étudiants de la filière Administration publique ne font pas plus de 14 semaines de stage pour revenir rapidement dans la PrépaConcours. S'agissant de l'articulation de la scolarité, nous travaillerons de façon fine avec vous sur les maquettes pédagogiques afin d'être sûrs que le service supplémentaire que l'on vous fournit puisse vous être accessible. Lorsque nous avons mis en place ces frais de scolarité, ce n'était pas forcément pour mettre en place des services supplémentaires, même si nous augmentons de 100 k€ la formation dispensée avec les colles, les coachings et la prépa d'été. Nous ne supprimons pas de conférences : outre les conférences de méthode spécifiques proposées dans la scolarité du M2, nous devons en proposer pour les étudiants qui ne souhaitent pas préparer les concours. Il faudra donc mobiliser des locaux et des enseignants pour cela. Nous ne faisons pas d'économie là-dessus. S'agissant de la préparation aux oraux, vous avez raison, il est essentiel que les étudiants de M2 partant en stage puissent passer un concours blanc et se préparer à des exercices oraux. Nous regarderons concrètement s'il faut prévoir la préparation aux oraux à partir de décembre. Il faut préparer aux oraux relativement tôt, mais il est inutile de le faire dès septembre, car il est nécessaire que vous ayez un certain nombre de savoirs avant de vous livrer à cet exercice.

### **Catherine BLANC**

Je voudrais en savoir plus sur le coaching et l'accompagnement des étudiants : quel type de coachs ? Quel type d'accompagnement ? Quelle cohorte sera accompagnée ? D'autre part, quel est le calendrier de déploiement du e-learning pour l'ensemble des étudiants de cette PrépaConcours ? Enfin, sur la prépa d'été, quelle sera la période et qui se chargera de travailler sur cette prépa ?

### **Béatrice GILLE**

Je salue le travail qualitatif effectué sur la réforme. La PrépaConcours est très importante, notamment pour les étudiants les plus fragiles. Nous avons abordé le sujet des jeunes femmes qui préparent ce concours. Il est étonnant de constater qu'au niveau du baccalauréat, les garçons sont en retard de 10 points par rapport aux filles et qu'au niveau supérieur, il y a une forme de renversement de cette tendance. Il est important de personnaliser davantage cette préparation et de l'inscrire dans des calendriers autres que celui de l'ENA. Nous savons à quel point cette personnalisation est importante dans la réussite. J'ai quelques questions : combien de M2 Affaires publiques ne préparent pas les concours au niveau du M2 ? Sur les 600 étudiants préparatoires, combien ont un concours, quel qu'il soit ? C'est important de le savoir pour évaluer l'effet de la réforme au cours des années. Je salue la concertation sur l'équilibre économique, ce dernier semblant être un bon compromis entre une inquiétude des étudiants de ne pas y arriver et la responsabilisation nécessaire dans des PrépaConcours qui ne sont pas seulement un cursus universitaire, mais qui vont au-delà. S'agissant de la certification, je pense qu'il est bon de certifier. Les recruteurs qui lisent des CV s'interrogent sur les années blanches : s'agit-il de tours du monde ou de préparation au cours avec une certaine forme de ténacité ? En tant que recruteur, je suis intéressée de disposer d'un élément de certification sur une préparation aux concours qui apprend beaucoup de choses, même si le candidat ne réussit pas le concours.

### **Nicolas METZGER**

Nous pouvons regretter que les places aux concours n'augmentent pas. Comme les taux d'admission sont déjà très élevés pour les étudiants de Sciences Po, nous finissons inéluctablement par être plafonnés en termes de débouchés dans la fonction publique. Je vous rejoins donc sur la certification : il vaut mieux quelque chose que rien du tout.

### **Alexandre HENNION**

Les étudiants sont choqués d'entendre que les frais de scolarité ne seraient pas assez élevés à Sciences Po. Vivre avec 700 € par mois à Paris, ce n'est pas facile tous les jours quand on est étudiant. Je tiens à remercier l'administration et M. ALGAN pour l'intérêt que vous avez porté à la PrépaConcours, du fait de l'apparition de nouvelles formations qui entrent en concurrence avec Sciences Po, ce qui oblige notre école à améliorer sa formation. Nous sommes également satisfaits des grandes orientations de cette modernisation, notamment la meilleure réponse à la diversité des concours, la nécessité de mieux articuler le master Affaires publiques ou Politiques publiques avec la prépa ou encore les conférences de méthode réduites qui permettent un meilleur accompagnement. En revanche, en tant que représentants des étudiants et de leurs intérêts, nous estimons que c'est aller contre l'intérêt des étudiants que de mettre en place un forfait qui augmenterait les frais de scolarité des étudiants en M2 qui, pour certains, payent déjà des frais conséquents. De plus, certains étudiants en stage ne voient pas l'intérêt de payer davantage pour une formation qu'ils ne pourront pas suivre vraiment à Paris. Cette augmentation ne nous semble pas pleinement justifiée par les améliorations pédagogiques. Dans le document que nous avons reçu ce matin, il apparaît que ces modernisations coûteront 120 k€ alors que les frais de scolarité augmenteront de 200 à 300 k€ : les étudiants seront donc perdants. Nous sommes conscients que la PrépaConcours est le fer de lance de Sciences Po et nous pensons que cela doit continuer. Nous avons peur que cette nouvelle tarification incite certains étudiants en M2 à ne pas s'inscrire dans la PrépaConcours. Ma question est simple. M. ALGAN, rassurez-nous : les étudiants en M2 continueront-ils à s'inscrire dans cette PrépaConcours ?

### **Yann ALGAN**

Je vous assure que les étudiants continueront à venir et nous continuerons à les former pleinement. Nous n'augmentons pas les frais de scolarité de gaité de cœur et nous ne les augmentons pas pour compenser de nouveaux services. Nous aurons en effet de nouveaux services, mais la question est

d'abord celle des services existants. Quand nous prenons en compte tous les services que nous vous donnons, cela représente presque 600 k€. La tarification que nous vous proposons permet à peine de financer 200 k€, moins de la moitié, de ce service que nous vous prodiguons et dont vous bénéficiez pleinement. Il y a des conférences de méthode, des équipes pédagogiques à votre écoute et des correcteurs qui corrigent vos 3 000 copies, soit des coûts de 30 à 50 k€ pour les galops d'essai et les concours blancs. Auparavant, beaucoup d'étudiants ne participaient pas à la préparation pendant le M2 et attendaient une année supplémentaire : nous ne vous obligeons pas à vous inscrire en PrépaConcours pendant le M2 et vous pouvez attendre un an. Nous avons essayé de trouver un modèle économique qui permet, grâce à la redistribution du barème du Collège universitaire, de donner accès à des bourses à 30 % des personnes. Nous maintenons une tranche à 0 € pour les étudiants qui sont en dessous de la tranche de 12 k€ de revenus. Après, nous maintenons les tranches à 530 € et 920 €. Il y a un effort de redistribution colossal pour les étudiants les plus fragiles. Mme GILLE, nous sommes sensibles à votre retour en tant que recruteur : la certification est importante. D'une certaine façon, tous les étudiants de M2 en Administration publique, soit 250 à 280 personnes, s'inscrivent parallèlement à la PrépaConcours. Cela ne signifie pas que tous s'inséreront vers le public : 50 % d'entre eux entrent dans le privé. Cela ne signifie pas non plus que tous les étudiants de l'École d'affaires publiques entrent dans la PrépaConcours. Les cohortes d'entrée au niveau du M1 et du M2 sont de l'ordre de 600 à 700 étudiants : 25 à 30 % des étudiants sont dans la filière Administration publique et s'inscrivent à la PrépaConcours. Ces inscriptions automatiques consomment des services et des salles et cela nous impose de mieux insérer et de mieux éveiller les étudiants à un certain nombre de métiers potentiels de la fonction publique. Pour nous, il est absolument essentiel, puisque seuls 120 étudiants réussissent les concours, d'avoir des moments d'éclaircissement, dès le M1, afin de rappeler que ce master n'a pas seulement vocation à préparer les concours, mais qu'il prépare à l'ensemble des carrières, et afin que ceux qui souhaitent vraiment se préparer aux concours le fassent en connaissance de cause. Cette aventure est chronophage, parfois douloureuse : les étudiants doivent entrer dans cette préparation avec enthousiasme. Nous essayerons de supprimer cette inscription automatique, en espérant que les étudiants seront mieux préparés et qu'ils auront mieux conscience des métiers vers lesquels ils s'orientent. Sur l'organisation de la scolarité, les coachings ont lieu par groupe de cinq personnes et commencent dès l'entrée dans la prépa. Ils accompagnent sur la méthodologie et sont faits par des personnes venant souvent de la haute fonction publique qui peuvent avoir un rôle d'inspiration et de mentor tout au long de l'année, notamment auprès des étudiants les plus fragiles. La prépa d'été commence à la fin des cours, de mai à août, et propose deux galops à distance sur les principales matières : économie, droit public, finances publiques, questions européennes et internationales.

### **Benjamin GIAMI**

S'agissant du coaching, nous accompagnons entre 200 et 220 étudiants, dans des groupes de 4 à 5 personnes. En général, les étudiants nous sollicitent après avoir constitué une cohorte et nous demandent à être coachés. Nous leur demandons de définir le concours qu'ils préparent en particulier : 80 % préparent l'ENA, les autres préparent les concours d'administrateur des assemblées, du Quai d'Orsay ou de l'INET. Nous nous chargeons alors de trouver un coach qui a obtenu le concours récemment, car les attentes des concours changent très régulièrement. Pour ce qui est du e-learning, les huit directions d'études seront en e-cours. Cela nécessitera des moyens supplémentaires, notamment pour la numérisation et l'équipement des salles. Ainsi, tous les étudiants, y compris ceux en stage, auront accès aux directions d'études en complément des cours magistraux de master, les premières problématisant davantage ce qui a été vu dans les seconds. Enfin, s'agissant de la prépa d'été, les rattrapages des enseignements ont lieu en juin. Nous partons sur 6 à 8 semaines de galops, peut-être plus, soit environ un galop par semaine pour préparer aux épreuves d'admissibilité. Nous envisageons quatre à cinq correcteurs pour chaque épreuve afin que le retour des copies soit fait dans la semaine.

### **Nicolas METZGER**

J'ajoute que le coaching fonctionne bien quand les groupes de 4 à 5 étudiants se sont constitués en écurie depuis un certain temps. À noter, le coach est rémunéré 500 € pour cet accompagnement tout au long de l'année. Ce qui pose problème, c'est lorsque des étudiants veulent bénéficier du coaching sans avoir préalablement constitué un groupe de travail avec leurs amis. Ils se retrouvent affectés d'office

dans des groupes avec des personnes avec lesquelles ils n'ont pas forcément d'affinités. Après deux ou trois réunions de coaching, les divergences et les rivalités apparaissent et le groupe finit par ne plus se réunir.

#### **Solène DELUSSEAU-JELODIN**

Je voudrais répondre à M. ALGAN qui se demandait qui l'UNEF défend. En fait, l'UNEF est le syndicat de tous les étudiants et pas uniquement celui des étudiants boursiers ou les plus précaires. Quand nous avons échangé avec vous sur les frais d'inscription et le barème en M2, nous ne nous sommes pas uniquement préoccupés des tranches les plus basses, mais nous parlions au nom de tous les étudiants, car notre mandat nous a été donné par l'ensemble de la communauté étudiante. S'agissant du budget, je vous remercie de nous l'avoir transféré. La ligne Encadrement m'interpelle : cela correspond à la rémunération d'un responsable pédagogique et de trois assistantes pédagogiques. Cette ligne n'évolue pas entre le budget 2015-2016 et le budget prévisionnel alors que les frais d'inscription des étudiants augmentent fortement. Actuellement, dans l'École d'affaires publiques – et je suis bien placée pour le savoir parce que de nombreux membres de l'UNEF sont dans cette école –, nous avons des responsables et des assistantes pédagogiques qui sont débordés. Or, la réforme ne va pas alléger leur volume de travail puisqu'il y aura un meilleur encadrement des étudiants, un travail sur le parcours, un travail sur l'insertion professionnelle, la lecture des lettres de motivations, un possible échange avec le responsable pédagogique, etc. Tout cela est très bien : cet accompagnement est demandé par les étudiants, mais il nécessite des moyens humains supplémentaires si nous voulons que ces objectifs puissent se réaliser concrètement. Nous nous demandons donc où sont ces moyens.

#### **Yann ALGAN**

Ils sont dans un forfait 2 k€, proposé par l'UNEF. Il faut nécessairement trouver des ressources pour financer ces personnes supplémentaires. Je suis favorable au vote d'une motion de l'UNEF pour un forfait à 2 k€.

#### **Solène DELUSSEAU-JELODIN**

Aujourd'hui, les ressources des frais d'inscription permettent uniquement de régler l'écart entre les recettes et les dépenses. Elles permettent visiblement d'augmenter des dépenses d'enseignement, mais les étudiants qui payent des frais d'inscription attendent un service de qualité. Le vrai problème est qu'il est très difficile, actuellement, d'avoir des liens avec la responsable et les assistantes pédagogiques. Ce n'est pas de leur faute : elles ont beaucoup de travail à gérer.

#### **Yann ALGAN**

Vous avez raison, mais c'est exactement ce que je vous réponds. Dans la mesure où ce service est complètement gratuit pour le moment, il est extrêmement difficile de financer des ressources supplémentaires. Nous avons recruté une assistante pédagogique presque spécifiquement dédiée à votre cohorte pour faire face à la hausse des effectifs des étudiants de M2. Nous essayons de rester dans des effectifs relativement stables. Ces compléments de recette permettront aussi de combler potentiellement le déficit. Nous sommes au plus près des équipes et nous sommes là pour les défendre. Elles aimeraient que leur travail soit reconnu et ne soit pas considéré comme gratuit. Dans l'accompagnement plus général, il est essentiel pour nous que la numérisation et l'ensemble des réformes se fassent à charge constante ou même à un niveau de décharge. Nous réfléchissons beaucoup avec le pôle numérique sur la façon dont la numérisation peut amoindrir les tâches des assistantes. Nous travaillons aussi avec le pôle des admissions et nous accompagnons nos équipes pédagogiques, mais il faut que ces dernières puissent être financées.

#### **Nicolas METZGER**

Je pense qu'il y a là une opposition inconciliable.

#### **Florent BONAVENTURE**

Sur le sujet budgétaire dont j'entends les arguments, je suis de l'avis de M. le Doyen : il n'est pas aberrant que les étudiants qui bénéficient d'un service supplémentaire payent une petite participation, d'autant que les boursiers sont exonérés et qu'il existe une échelle modulée de paiement pour les

élèves de M2 qui suivent les cours de la PrépaConcours. Sur les aspects pédagogiques, nous parlons beaucoup du numérique qui faciliterait la vie des étudiants, des enseignants et des équipes, mais nous le voyons dans la réforme du Collège universitaire, il est très difficile de mettre en place des cours en numérique, de trouver des financements, une pédagogie adaptée et des encadrants. Comment envisagez-vous l'accompagnement numérique des étudiants ? Est-ce simplement un e-cours ou est-ce une forme allégée de MOOC avec une interaction plus grande entre les élèves ?

### **Grégoire ÉTRILLARD**

Je commence en citant Johnny HALLYDAY qui, lors d'un Dakar, il y a quelques années, disait en arrivant : « Tu te rends compte que si on était parti il y a une heure, on serait arrivé il y a une heure. » Je voudrais que l'on reprenne le débat sur l'horaire du Conseil de l'Institut qui commence à 9 heures : à 11 h 20, nous avons 7 à 8 personnes qui sont parties, soit un tiers de débatteurs. Véritablement, nous pouvons dire que nous n'avons pas épuisé le sujet, mais aussi les participants. Il faut aborder ce sujet de fond à partir du prochain Conseil de l'Institut. Sur la réforme, je crois qu'il est incontestable que cette réforme est bonne sur le fond, notamment sur la numérisation, la présence des professeurs dans leur cours ou la présence des étudiants dans les cours qu'ils choisissent. Il a été dit qu'ils étaient en stage, mais dans ce cas, rien ne les force à s'inscrire à cette préparation. Si l'on a vraiment l'intention de suivre une préparation, il me paraît légitime que l'on soit présent. En dernière année de HEC, je faisais à la fois ma préparation pour le barreau, HEC et un DESS en droit des affaires et de la fiscalité. J'ai mené cela de front parce que je l'estimais nécessaire. Je n'ai jamais pris l'excuse du stage pour demander que l'on cesse de m'imposer des cours. En revanche, pour en avoir discuté avec l'UNEF, je trouve pertinent de mener une réflexion sur les bourses. Je suis d'accord avec M. HEILBRONN : nous ne pouvons pas avoir un déficit annuel de 1,2 M€. Excusez-moi, M. ALGAN, mais nous avons là une demi-mesure avec ce passage de 1,2 M€ à 1 M€ : il y a un vrai problème de déficit qui est supporté par tout le reste. Je ne sais pas si la solution est l'augmentation des frais de scolarité. Il existe aussi la possibilité d'avoir des partenaires et d'autres sources de financement peuvent être exploitées. À titre personnel, et j'en ai discuté avec l'UNEF, je suis hostile à la gratuité. Même les boursiers devraient s'acquitter une modeste participation de 50 ou 100 €. En revanche, j'ai été sensible à l'argument de l'UNEF sur le fait que nous ne passions pas de 0 à 1,5 k€ en une année. Je suis très heureux qu'un effort substantiel ait été fait puisqu'il réduit du tiers le montant des frais d'inscription. Toutefois, cette réduction ne s'est pas accompagnée d'une source de financement de l'autre côté. Je ne pense pas que vivre avec un déficit soit la solution la plus viable. Cet effort de justice sociale est dans l'ADN de Sciences Po et il est pertinent d'avoir fait une différence entre les ressources. À ce stade, j'estime que les points portés par l'UNEF ont été pris en considération, notamment pour lisser la courbe des participations. Il faut savoir se réjouir : nous avons une bonne réforme sur le fond. L'avancée en termes de justice sociale me paraît légitime et réelle. Je voterai sans hésitation ce projet qui est absolument essentiel à Sciences Po puisque la PrépaConcours est l'une des pépites de l'établissement.

### **Nicolas METZGER**

S'agissant de l'horaire, je peux d'emblée vous donner satisfaction M. ETRILLARD : dorénavant, en accord avec Monsieur le Directeur, nous démarrerons à nouveau à 8 h 30. Cet horaire est plus confortable pour chacun et nous constatons que la salle tend systématiquement à se clairsemer à partir de 11 h.

### **Josselin MARC**

Nous avons essayé de comprendre comment fonctionnent les autres préparations aux concours de la fonction publique. Nous constatons qu'elles se sont développées sur les faiblesses de la PrépaConcours de Sciences Po. La première faiblesse était la fermeture de la préparation au mois de mai, ce qui a créé une ouverture pour IPESUP qui fonctionne l'été et qui demande plus de 3 k€ de frais d'inscription, ce qui reproduit des inégalités sociales et empêche l'accès d'un certain nombre d'étudiants. Nous y répondons en faisant une prépa numérique pendant l'été, mais il ne serait pas négligeable de réfléchir à l'ouverture de la prépa jusqu'en juin, avec des cours. Cela rejoint le point des étudiants qui font des stages de 14 semaines afin de revenir ensuite en prépa. S'agissant des outils que vous proposez, ils ne sont pas négligeables et permettent de faire évoluer la préparation. Cependant, il faut s'assurer qu'ils pourront être mis en place, ce qui rejoint le sujet des moyens

budgétaires. Par ailleurs, la PrépaConcours prépare à une multitude de concours de la fonction publique : comment faire pour avoir un calendrier glissant qui s'adapte aux différents concours ? Je vois que vous vous posez cette question, mais nous n'avons pas encore toutes les réponses. En outre, il faudrait réfléchir à la mise en place de cours avec différents niveaux, notamment pour les étudiants qui ne viennent pas tous du même master. Enfin, s'agissant du nombre d'étudiants en conférence de méthode, il faut travailler sur l'encadrement et s'assurer que les élèves sont dans des conditions leur permettant de réussir. Il faut éviter les conférences de 100 étudiants. J'ai une dernière question sur la maquette pédagogique et l'INET : les cours de finance et de droit concernent les finances locales ? D'accord, donc les thématiques sont abordées par rapport aux concours qui sont préparés.

### **Yann ALGAN**

Nous reviendrons avec vous sur la maquette et sur le calendrier glissant. Nous avons déjà prévu des capsules et des modules très spécifiques en fonction des concours. Pour l'INET, vous aurez en effet des cours de droit public locaux et de finances locales. À chaque fois, nous serons au plus près du calendrier des concours pour ajouter des modules. Nous travaillons avec les enseignants pour couvrir l'ensemble des concours. S'agissant de la numérisation, nous prévoyons des e-cours enrichis sous forme de MOOC avec des vidéos régulières, notamment sur l'actualité dans le cadre des grandes directions d'études. Nous voulons que notre PrépaConcours devienne la Rolls Royce pour tous les étudiants, qu'ils en soient fiers et qu'ils disposent des meilleurs supports numériques. La plateforme numérique donnera aussi aux étudiants une vraie visibilité sur leur parcours et un suivi de leur progression. Enfin, en réponse à M. ÉTRILLARD, dans cette réforme, nous avons soulevé un certain nombre d'éléments en prenant les devants des conseils pour répondre aux attentes des étudiants. Nous nous réjouissons des discussions constructives avec les élus et les étudiants, et pas uniquement l'UNEF. Nous saluons aussi le travail et les efforts des équipes pédagogiques et de la Direction. Un geste important est fait et nous devrions nous féliciter de pouvoir avancer de façon constructive dans des projets aussi ambitieux.

### **Nicolas METZGER**

Pour conclure, je salue le fait que ce sujet ait été mis à l'ordre du jour. Pour ma part, cela fait des années que je réclame certaines avancées. M. GIAMI pourrait en témoigner : je sais être lourdement insistant sur certains sujets. Je vous remercie donc très sincèrement, après la création de l'EAP, d'avoir priorisé la réforme de la PrépaConcours. Je vous remercie aussi pour les nombreuses avancées pédagogiques. Je ne vais pas entrer dans le détail de chacune d'elles, mais nous avons assez peu parlé de la rationalisation des conférences entre le master et la PrépaConcours, qui était indispensable : nous avons des redondances totales d'un côté et des lacunes de l'autre. Ces conférences étaient également de qualité inégale. Je trouve également très positive la contextualisation des directions d'études de la PrépaConcours, qui seront à l'avenir mieux adaptées à l'actualité et aux enjeux du moment, ce qui correspond aux exigences de certains concours. Je vous remercie aussi pour les galops supplémentaires que vous prévoyez : j'ai vraiment regretté la suppression du troisième concours blanc depuis deux ans, pour des raisons de coût, car il est impératif de pouvoir se préparer en s'entraînant. Je vous remercie également pour les conférences inversées que vous voulez mettre en place et qui inciteront les étudiants à se préparer davantage avant les cours : plutôt que de venir simplement et passivement prendre des notes, cela les forcera à réviser ce qu'ils savent déjà grâce à leur parcours antérieur et facilitera l'assimilation des connaissances. Je vous remercie évidemment pour le recours aux outils numériques, encore que ce soit presque devenu une lapalissade en 2017. Il y a donc énormément de choses très positives.

J'ai bien compris qu'il y a des positions totalement divergentes dans ce Conseil, parfois inconciliables. Nous pouvons comprendre les positions des uns et des autres, chacun est après tout dans son rôle. Pour ma part, je suis très attaché à ce que la PrépaConcours fonctionne le mieux possible. Cela fait des années que j'y intervins - à titre bénévole, je le rappelle - et je veux que nous propositions le meilleur accompagnement possible à nos étudiants. Nous avons oublié de rappeler que cette année est extrêmement stressante pour eux : elle est éprouvante physiquement, psychologiquement, intellectuellement et financièrement. C'est une année complexe et il faut leur fournir le meilleur accompagnement possible. Il y a un certain nombre de sujets - et vous les connaissez, Monsieur le Doyen, car nous avons eu de nombreux échanges - sur lesquels j'aurais aimé que nous puissions aller



plus loin sur le plan pédagogique. Il y en a un qui me paraît essentiel, c'est de proposer un calendrier de préparation adapté à chaque concours, à commencer par celui de l'ENA qui occupe une grande partie de nos cohortes étudiantes. Il est peut-être plus facile de modulariser pour les autres concours et de cibler la bonne période.

**François HEILBRONN**

Monsieur le Président, pourrions-nous passer au vote, s'il vous plaît ?

**Nicolas METZGER**

Merci pour ce rappel, M. HEILBRONN. Je tiens à m'exprimer parce que je suis directement concerné par le sujet en tant qu'enseignant. Je ne suis pas responsable du démarrage de notre séance à 9 heures.

**François HEILBRONN**

Vous pouvez aussi continuer votre conversation avec le Doyen en privé.

**Nicolas METZGER**

Je peux tout de même souligner au procès-verbal des avancées que je souhaite pour la PrépaConcours. Je reprends donc sur l'adéquation du calendrier de préparation au concours de l'ENA. Je trouve compliqué de commencer en octobre pour s'arrêter en avril et d'abandonner nos étudiants entre mai et août juste avant les écrits d'admissibilité. Nous laissons nos étudiants dans la nature pendant les quatre mois les plus stressants qui précèdent directement le concours. Je n'imagine pas Henri IV ou Louis-le-Grand laisser leurs étudiants dans la nature à quatre mois des concours des grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs. Je vous ai proposé une solution, Monsieur le Doyen, qui consistait à pivoter la maquette : au lieu de démarrer en octobre et de finir en avril, il s'agirait de démarrer en janvier et de finir en juillet. L'impact est neutre sur le plan financier, puisque nous aurions le même nombre de semaines de cours. Je connais les avantages et les inconvénients de cette solution, nous en avons déjà longuement parlé ensemble Monsieur le Doyen. Ce qui vous retient est une opposition réelle ou supposée des élèves de M2 qui voudraient bénéficier des cours de la prépa d'octobre à décembre. Mais je demeure convaincu que ces élèves de M2 auront plutôt intérêt, après leurs 14 semaines de stage entre janvier et avril, à revenir suivre des cours de mai à juillet plutôt que d'octobre à décembre, parce que ces cours seront forcément mieux actualisés et plus proches du concours. Et cela permettrait de ne pas les laisser dans la nature au moment-même où ils ont besoin d'un rythme de travail et d'échanges avec leurs camarades. En effet, les cours sont un bon prétexte pour cela puisqu'une grande partie de l'apprentissage est aussi social, comme nous le rappelle le fonctionnement des écuries. Je sais que vous avez encore besoin de réfléchir à ce décalage de maquette, mais j'insiste sur le fait que cela vaudrait vraiment le coup de le tenter. Je pense que nous obtiendrions de bons résultats. Enfin, j'exprime un tout petit regret sur le processus de préparation de cette réforme.

**Grégoire ÉTRILLARD**

Monsieur le Président, je suis désolé, mais il faut vraiment passer au vote. Si vous avez des remarques, vous pouvez les faire par écrit et les attacher au procès-verbal. Cela ne pose aucun problème. Je pense que le débat a assez duré.

**Nicolas METZGER**

M. ÉTRILLARD, je suis désolé, mais vous avez eu la possibilité de vous exprimer librement. J'aimerais aussi avoir la possibilité de le faire.

**Grégoire ÉTRILLARD**

Vous vous êtes exprimés avant tout le monde, à chaque fois que quelqu'un a pris la parole et maintenant à la fin. Pouvons-nous passer au vote ? Et vous ferez vos remarques par écrit. Je pense que si vous faites un vote sur le vote, tout le monde veut voter.

**Nicolas METZGER**

Je finirai donc sur ce point. Je regrette un peu que nous n'ayons pas consulté suffisamment et formellement le corps académique de Sciences Po, et que nous ne l'ayons pas impliqué davantage

dans la préparation de cette réforme. Elle concerne tout de même 5 % des effectifs de Sciences Po, ce qui est assez important. De plus, on observe une tendance à la refondamentalisation des disciplines et des exigences dans les concours. Nous le voyons dans tous les rapports et les réformes de programmes au cours des dernières années. Le dernier rapport de jury de l'ENA dit explicitement qu'en économie, le jury ne souhaite plus que les étudiants récitent les notes de la DG Trésor ou de France Stratégie qui sont présentées comme ayant une valeur académique. Les rédacteurs du rapport insistent sur le fait qu'ils souhaitent que les étudiants reviennent à une meilleure connaissance des travaux académiques dans cette discipline. Et nous retrouvons cette tendance dans la plupart des matières. J'aurais souhaité que le groupe de travail ne compte pas qu'un seul universitaire – excepté vous M. ALGAN, mais ce n'est pas en tant qu'universitaire que vous y siégiez – contre 5 membres de l'administration de Sciences Po et 7 enseignants vacataires fonctionnaires. J'aurais souhaité que l'on associe davantage le corps académique de Sciences Po, qui présente une richesse certaine dans les disciplines de science politique, de sociologie administrative, de questions européennes, de questions internationales, d'histoire, d'économie, et qui apporte autant d'éclairages précieux pour les concours. Pour la mise en œuvre des nouvelles directions d'études que vous envisagez de créer, j'espère que vous vous rapprocherez d'un « chef de file » au sein de notre corps académique dans chacune de ces matières.

Je termine par un point de procédure sur le vote. J'ai en effet été alerté par un certain nombre de membres un peu surpris par des pressions inhabituelles en amont du Conseil visant à orienter leur vote. Je considère que nous sommes une assemblée démocratique et que chacun doit voter selon sa conscience. Nous sommes tous volontaires pour siéger ici et nous agissons tous dans l'intérêt de Sciences Po. Il n'est pas question de loyauté vis-à-vis de l'institution : selon moi, nous ne sommes pas pour ou contre Sciences Po, nous sommes tous ici pour Sciences Po. Il fait partie de la richesse de ce Conseil que chacun puisse exprimer sa position, à l'oral comme dans les urnes, sur les différents sujets qui nous sont présentés. C'est important, sinon il me semble que les conseils n'ont plus aucune raison d'être. En disant cela, je n'incrimine personne : je souhaite simplement que, dans le cadre de ce vote et de l'ensemble des autres votes, chacun puisse voter et se sentir absolument libre de voter comme il l'entend. Cela me paraît primordial. Ma naïveté n'ira pas jusqu'à me faire croire qu'il s'agira toujours d'un vote de conviction : il y a parfois des votes d'intérêt. En tout cas, ce vote doit être libre. À l'entrée de la salle, j'ai été sollicité par des élus qui m'ont demandé un vote à bulletins secrets. Je m'octroie une forme de préséance pour demander moi-même ce vote à bulletins secrets afin d'en garantir la sérénité. Mme GASMI va distribuer les enveloppes en fonction du nombre de procurations de chacun. Étant donné que l'on m'a rapporté ces pressions – et que cela a été fait par des personnes que je ne peux pas soupçonner de collusion –, je vous demanderais d'aller voter sur les tables dans les coins de la salle afin qu'il n'y ait pas de jeux de regards qui puissent en inquiéter certains. Et si cela peut définitivement les rassurer, je m'occuperai personnellement de récupérer les bulletins et, avec les membres du Bureau qui sont encore présents, j'irai les détruire pour qu'il n'y ait aucune analyse calligraphique possible.

### **Frédéric MION**

Monsieur le Président, je prends la parole pour dire que je suis très étonné de l'ensemble des propos que vous venez de tenir sur les conditions dans lesquelles s'exerce la démocratie au sein de Conseil. Que l'administration, en amont de ce Conseil, puisse discuter avec les membres qui le composent des sujets qu'elle porte à l'ordre du jour, cela me semble la chose la plus naturelle du monde. Il ne s'agit pas de pressions, mais – pour autant que je le sache – d'explications données dans le cadre d'un dialogue qui me semble nécessaire et constructif sur ce type de sujet. Que vous donniez à penser qu'il y aurait des pratiques qui tendraient à contraindre la liberté de vote et que l'on irait jusqu'à espionner le vote des personnes de ce Conseil pour essayer de l'infléchir dans un sens ou dans l'autre, ce sont des propos que j'estime extrêmement graves, choquants et qui s'apparentent à de la diffamation vis-à-vis de moi-même, de mes équipes, ainsi que de l'administration chargée de l'organisation de ce Conseil. Si vous avez connaissance de témoignages précis qui tendraient à démontrer que des pressions inacceptables auraient été exercées sur certains, je souhaite que vous m'en parliez de manière précise et étayée, et non par la voie d'insinuation dans le cadre public d'une réunion. Je trouve que la tonalité que vous donnez à ce vote a quelque chose de particulièrement inquiétant et je ne peux pas laisser passer ces propos en l'état. Je vous laisse dépouiller les bulletins puisque vous

estimez que seule votre légitimité présidentielle nous garantit que le dépouillage sera fait dans de bonnes conditions. Mais votre attitude ne laisse pas de m'étonner – c'est peu de le dire.

**Nicolas METZGER**

J'essaie d'offrir le meilleur gage de sérénité possible, Monsieur le Directeur. Je n'incrimine pas particulièrement l'administration. Il m'a été rapporté des échanges entre élus du Conseil.

**Frédéric MION**

Nous en parlerons parce que j'ai besoin de savoir de quoi vous parlez. Je trouve cela extrêmement préoccupant.

**Nicolas METZGER**

Cela m'inquiète également, d'où ma demande générale en faveur d'une certaine sérénité du vote. C'est la seule chose qui m'importe.

**Frédéric MION**

Croyez-moi, vous n'avez pas contribué à créer cette sérénité avec les propos que vous avez tenus.

*c) Vote*

**Ismahane GASMI**

Voici toutes les procurations :

- Mme FRANCK et M. DUHAMEL à M. HEILBRONN,
- M. CLOUET à M. MARC,
- Mme LAZARUS à M. BALME,
- M. JUDD à Mme SASIELA,
- MM. KHALIFA et MARTIGNY à M. ÉTRILLARD,
- Mme DUQUESNE et M. MOINET à Mme DELUSSEAU-JELODIN,
- M. BOURDELAIS et M. ROBINET à M. HOULLIER.

**Nicolas METZGER**

Je précise que nous votons bien sur la question pédagogique et non sur la question financière, qui ne relève pas des compétences de notre Conseil. Si vous êtes pour ce projet de réforme, vous indiquez « Pour » sur le bulletin et vous indiquez « Contre » dans le cas contraire.

*Nombre de votants : 29.*

*Résultat du vote : 2 votes blancs, 18 votes pour et 9 votes contre.*

*Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris, en application de l'article 9 du décret n° 2016-24 du 18 janvier 2016 relatif à l'Institut d'études politiques de Paris, approuve les nouvelles orientations pédagogiques de la PrépaConcours de Sciences Po, ainsi que ses nouvelles conditions d'organisation, à mettre en œuvre à compter de la rentrée 2017.*

### **III. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2017**

*a) Vote*

**Nicolas METZGER**

Je mets aux voix ce procès-verbal.

*Nombre de votants : 29.*

*Résultat du vote : 29 pour.*

*Le Conseil de l'Institut adopte le procès-verbal du 21 mars 2017.*

#### **IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Nicolas METZGER**

Compte tenu de l'heure, nous n'aborderons pas de questions diverses, que vous essaierons de traiter la prochaine fois en démarrant à 8 h 30. Je vous remercie et je vous donne rendez-vous le 16 mai. Je vous souhaite une excellente semaine.

*Nicolas METZGER lève la séance à 11 h 51.*